

A bon bois

Un guide pratique conçu pour les professionnels et pour les aider à **exclure le bois illicite ou par ailleurs indésirable** de leur chaîne d'approvisionnement

bon commerce

Table des matières

Préface	page 2
Résumé	page 4
Introduction	page 6
Un plan en six étapes pour disposer de bon bois	
Etape n° 1 Constituer une équipe solide	page 10
Etape n° 2 Elaborer un programme de communication	page 12
Etape n° 3 Définir les bases de votre chaîne d'approvisionnement	page 14
Etape n° 4 Mettre en place une politique du bois	page 19
Etape n° 5 Agir	page 21
Etape n° 6 Atteindre les objectifs	page 26
Annexe 1 <i>Qu'est-ce que le bon bois ?</i>	page 28
Annexe 2 <i>L'historique du TFT</i>	page 30
Exemple de plan d'action	page 32
Aide extérieure à votre disposition	page 34

Préface

A bon bois, bon commerce, c'est un guide qui va vous aider à vous assurer que seul du « bon bois » entre dans votre chaîne d'approvisionnement. Il est surtout rédigé à l'intention des chefs d'entreprise et dirigeants de sociétés qui produisent et/ou fournissent des produits bois aux détaillants et autres utilisateurs comme le secteur de la construction. Il donne également des informations utiles aux clients des entreprises, pour les aider à mieux comprendre ce que leurs fournisseurs doivent faire pour leur offrir ce qu'ils demandent. Si vous êtes revendeur ou juste utilisateur de bois, en lisant cette brochure, vous saurez mieux si vos fournisseurs font le nécessaire pour éliminer le bois illicite, ou autrement indésirable, de votre chaîne d'approvisionnement.

« Depuis 1999, Kwantum s'efforce à tout prix d'exclure tout bois illicite ou autre bois indésirable de la fabrication de ses meubles de jardin. Cela n'a pas été facile, mais au bout de deux ans, tous nos produits provenaient d'exploitations forestières connues et légales, et depuis le printemps 2002, nous n'avons plus en stock que des meubles de jardin fabriqués avec du bois provenant de forêts certifiées. Pour survivre et se développer, tous les détaillants de la filière bois devraient s'assurer du contrôle de leur chaîne d'approvisionnement – « A bon bois, bon commerce » explique exactement comment y parvenir ».

Eric Coorens

Président de Kwantum Group

« Le véritable développement durable, c'est savoir trouver des produits compétitifs dans des chaînes d'approvisionnement où chaque maillon de la chaîne y trouve son compte, ce qui n'est pas une mince affaire, pour tous les partenaires – mais plus encore pour les producteurs de bois tropicaux. En tant que détaillant doté d'une politique d'achat qui ne retient que du bois de sources certifiées de manière indépendante, nous nous préoccupons du fait que non seulement que notre gamme de produits est donc ainsi limitée, mais également que nous privons des zones forestières qui ne répondent pas aux normes strictes de certification des revenus qui leur permettrait de financer les améliorations à effectuer pour obtenir cette certification.

C'est là qu'intervient le TFT. Le TFT est unique en son genre... pourquoi ? à cause des gens qui l'animent ; ce sont des passionnés des forêts, des produits et du commerce sain. Aucun revendeur digne de ce nom ayant largement recours aux bois tropicaux ne saurait se prévaloir d'un véritable souci de l'environnement s'il ne s'engage pas aux côtés de la TFT. »

Alan Knight

Responsable de l'exploitation durable, Kingfisher

« Le bon bois, ce n'est pas juste relier le commerce et une gestion forestière responsable. C'est aussi penser aux générations à venir. En tant qu'entreprise, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans le monde et nous avons la possibilité de changer les choses. Soutenir le TFT et utiliser du bon bois dans notre chaîne d'approvisionnement, c'est notre modeste contribution. D'autres entreprises peuvent faire la même chose grâce à la brochure « A bon bois, bon commerce ».

Kim Nøhr Skibsted

Responsable de la communication chez JYSK

Résumé

La mise en place de ce système ne sera *certes pas* facile mais l'effort en vaut *largement* la peine. Cette brochure propose un **plan en six étapes** pour mettre en place un système de contrôle du bois et recenser les difficultés à surmonter étape par étape :

Nous proposons **un système de contrôle du bois** en sept points qui permet de garantir que votre entreprise n'utilise que du bon bois :

Point n°1

Une politique du bois qui définisse quel bois est acceptable et quel bois ne l'est pas ;

Point n°2

Une politique d'achats qui vous garantisse que le bois utilisé pour fabriquer vos produits est bien conforme à votre politique d'approvisionnement ;

Point n°3

Du système de chaîne de contrôle sur tous vos approvisionnements ainsi que dans les forêts d'où provient le bois ;

Point n°4

Des procédures de contrôle de l'origine du bois qui entre dans la chaîne d'approvisionnement ;

Point n°5

Un système d'audit en interne ;

Point n°6

Un processus d'audit par un tiers indépendant pour que vous sachiez exactement où vous en êtes ; et

Point n°7

Un système de rapports d'avancement qui informe les parties prenantes de vos progrès.

Etape n°1

Constituer une équipe solide

Nommer un responsable de projet avec une solide expérience de la gestion et mettre en place une équipe de vérification interne pour concevoir les systèmes et procédures nécessaires. Tous les membres de l'équipe doivent être au dessus de tout soupçon et bénéficier du soutien sans réserve des dirigeants de la société.

Attention à : bien choisi les personnes ; la corruption

Etape n°2

Elaborer un programme de communication

Ce projet nécessite que vous fassiez appel aux compétences des partenaires extérieurs à la société et qu'ils vous soutiennent. Vous devez voir qui consulter et rester en contact avec ces personnes pendant toute la durée du projet, tout en restant lucide sur ce que vous avez déjà réalisé et sur les obstacles que vous rencontrez.

Attention à : ne pas surestimer vos résultats et ne pas divulguer d'informations confidentielles

Etape n°3

Définir les bases de votre chaîne d'approvisionnement

Vous devez avoir une connaissance parfaite de votre chaîne d'approvisionnement actuelle, de la forêt jusqu'à vos produits. Ce sera difficile et nécessitera de minutieuses vérifications sur le terrain. L'objectif est non seulement de connaître les interconnexions de votre chaîne d'approvisionnement, mais aussi de vous faire une idée précise de la qualité de vos fournisseurs, l'emplacement et la nature des ressources forestières utilisées ainsi que de votre propre situation vis-à-vis de vos fournisseurs.

Attention à : l'obstruction, la fraude ou les erreurs délibérées ; à votre propre frustration, déception ou manque de moyens d'action.

Etape n°4

Mettre en place une politique du bois

La connaissance que vous allez acquérir de votre chaîne d'approvisionnement va vous permettre de définir une politique aux objectifs réalistes. Il vous faudra prendre largement conseil si vous voulez vous assurer que les engagements souscrits sont certes difficiles à atteindre mais raisonnables.

Attention à : ne pas vous fixer des objectifs erronés que vous vous entêteriez à atteindre, ne pas perdre votre capacité d'objectivité.

Etape n°5

Agir

La mise en œuvre de cette politique nécessite

- 1) que vous identifiez les bons partenaires dans la chaîne d'approvisionnement
- 2) que vous vous assuriez que la chaîne de contrôle est effective dans les forêts et à chaque stade de la chaîne d'approvisionnement
- 3) que les mécanismes de contrôle de l'origine du bois sont mis en place dans toutes les unités de traitement du bois
- 4) que vous ayez recours à l'équipe en interne pour suivre les progrès accomplis
- 5) que vous disposiez des services d'auditeurs indépendants pour contrôler vos procédures internes
- 6) que les avancées comme les absences de progrès fassent l'objet de rapports

Attention à : la falsification de documents, les promesses vaines, les engagements sans suite, l'externalisation des responsabilités

Etape n°6

Atteindre les objectifs

Le processus peut se révéler complexe et épuisant. Mais il faut absolument rester vigilant, mettre à jour les politiques et surveiller la situation de la chaîne d'approvisionnement. Il faut aussi assurer la transparence pour que vos partenaires puissent continuer à voir ce qui se passe.

Attention à : ne pas demander trop, trop vite ; baisser la garde

Introduction

Il y a de multiples raisons pour que votre entreprise veuille utiliser du bon bois¹ :

- > vous refusez de faire ou de soutenir quoi que ce soit d'illégal ;
- > vous refusez de porter préjudice à l'environnement ou à la vie des populations concernées ;
- > vous voulez sécuriser votre approvisionnement en matière première pour l'avenir ;
- > vous voulez accroître votre part de marché en apportant la preuve que vos produits sont licites ou proviennent de forêts bien gérées ;
- > vous craignez de perdre des parts de marché si vous n'apportez pas la preuve que vos produits sont licites ou proviennent de forêts bien gérées ;
- > vous appelez de vos vœux des réglementations plus strictes qui vous permettront de démontrer que vous n'acceptez pas des bois illicites ou autres bois indésirables ;
- > vos clients l'exigent.

Quelles que soient vos raisons, il faut que votre chaîne repose sur du bon bois, avec un système fiable qui donne toute garantie que ni bois illicite ni bois indésirable ne peut y entrer subrepticement.

A bon bois bon commerce, c'est un guide pour vous aider à y parvenir. Il est rédigé par pour des gens de terrain, par des gens de terrain, qui ont eux-mêmes fait tout le chemin et savent comment ça se passe². *Nous ne cherchons pas à vous convaincre qu'éliminer le bois illicite ou autre bois indésirable va être une bonne chose pour votre entreprise*. Nous savons ... que vous le savez déjà et que vous avez décidé de faire le nécessaire.

Ce qu'il vous faut à ce stade, c'est de l'aide sur la façon de procéder. Nous allons essayer de vous la donner.

¹ Annexe 1 : *qu'est-ce que le bon bois?* Page 26, vous allez trouver des indications sur la façon de définir le bon bois dans le cadre de votre politique du bois. Pour faire simple, le bon bois est le terme utilisé dans tout le guide pour désigner du bois qui, vérifications faites et preuves acquises, répond à toutes les obligations légales ou bien provient de ressources forestières bien gérées.

² Annexe 2 : *l'historique du TFT* page 28.

Phase 1

Comprendre la tâche qui vous attend

Pour se lancer dans un projet, quel qu'il soit, il faut en comprendre l'enjeu. Il vous faut un objectif précis et un plan pour l'atteindre. Il faut que vous recensiez les difficultés et trouviez la manière de les surmonter.

Votre objectif – ce qu'il vous faut faire

Votre objectif est, en fin de compte, d'arriver à connaître l'origine du bois de tous vos produits bon bois depuis le processus de fabrication en remontant jusqu'à la souche de l'arbre dans la forêt certifiée où il a été légalement récolté. Pour ce faire, vous avez besoin d'un système de contrôle du bois qui vous donne, autant que faire se peut, la certitude que le bois utilisé dans vos produits provient vraiment d'un arbre qui était bien là où il est censé avoir été. Votre système doit être totalement sans faille et réduire au maximum le risque que du bois illicite ou indésirable n'entre subrepticement dans vos produits – il doit absolument être absolument sûr.

Votre système de contrôle du bois va reposer sur sept points clé :

Point n°1

Une politique du bois qui définisse quel bois est acceptable dans vos produits et quel bois ne l'est pas ;

Point n°2

Une politique d'achats ciblée qui vous garantisse que le bois utilisé dans vos produits est bien conforme à votre politique d'approvisionnement ;

Point n°3

Des systèmes de chaîne de contrôle sur toute votre chaîne d'approvisionnement - dans vos usines de transformation ainsi que dans les forêts d'où provient le bois ;

Point n°4

Des procédures de contrôle de l'origine du bois qui entre dans la chaîne d'approvisionnement ;

Point n°5

Votre propre système d'audit interne pour vous assurer que le système fonctionne sans faille ;

Point n°6

Un système d'audit par un tiers indépendant pour que vous sachiez exactement où vous en êtes ; et

Point n°7

Un système de rapports d'avancement qui informe toute les parties prenantes des progrès accomplis.

Parmi ces éléments clé, combien en avez-vous déjà mis en place ? Avez-vous une politique du bois ? Qu'envisagez-vous pour en mettre une en place ? Regardez rapidement ce que vous savez déjà de votre chaîne d'approvisionnement. Savez-vous avec précision de quelles forêts proviennent vos bois ? Etes-vous réellement certain que le bois utilisé dans vos produits est licite ? Est-ce que la totalité, ou une partie seulement, de vos partenaires dans la chaîne d'approvisionnement ont des systèmes fiables et opérationnels de chaîne de contrôle et de contrôle de l'origine du bois pour confirmer leurs dires ? Savoir où vous en êtes aujourd'hui vous aidera à savoir où vous devez aller demain et ce qu'il faut faire pour y parvenir – et cela va vous aider à définir votre objectif et élaborer votre plan pour y arriver. Mieux encore, plus tôt vous évaluez votre système actuel de contrôle du bois, plus vos équipes de responsables percevront bien ce à quoi ils s'engagent avant même de commencer. Si votre système actuel de contrôle du bois n'est pas au point pour l'un ou l'autre de ces éléments, alors y remédier peut paraître mission impossible. Pourtant, en fait, si vous adoptez un plan structuré en étapes successives et si vous le suivez pas à pas, vous allez y arriver.

Le plan – comment vous allez vous y prendre

Mettre en place ces sept points clé est un projet d'envergure et nous vous proposons de le réaliser en six étapes:

Etape n°1

Constituer une équipe solide ;

Etape n°2

Elaborer un programme de communication ;

Etape n°3

Définir les bases de votre chaîne d'approvisionnement ;

Etape n° 4

Mettre en place une politique du bois ;

Etape n° 5

Agir ; et

Etape n° 6

Atteindre les objectifs.

Ce à quoi il faut veiller au cours de la phase n°1

Avant de commencer, il y a eux points clé à bien comprendre :

1) Tout ceci va inévitablement modifier la nature même de votre activité, mais à ce stade il est difficile de dire à quel point. La structure de votre chaîne d'approvisionnement risque de se modifier. Le prix de vos produits finis va peut-être augmenter parce que le bon bois coûte plus cher que le bois illicite ou autre bois indésirable. Il y a cependant des réductions de coût possibles, des rendements plus élevés par exemple (voir encadré 1 page suivante: *est-ce que le bois légal coûte plus cher ?*) et il n'est donc pas certain que vos produits seront plus onéreux, mais il faut que vous envisagiez quelle serait votre réaction si c'était le cas. Est-ce que mettriez fin au programme pour continuer à utiliser du bois illicite ou de second choix parce que c'est ce que tout le monde fait et que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre des marchés pour cause de prix supérieurs à ceux des autres ?

L'opinion de vos clients à votre égard va certainement changer si vous leur prouvez que vous avez pris l'initiative de vendre exclusivement du bon bois. En fait, toute votre clientèle peut changer parce que vous allez attirer à vous des clients pour qui la « qualité écologique » est un important critère de choix dans leurs achats. Vous risquez de perdre des clients qui préfèrent payer moins cher des produits éventuellement illicites, bien que de plus en plus de consommateurs renoncent à cette optique ; il est possible de rechercher des réductions des coûts sur d'autres postes pour compenser des prix de matière première plus élevé.

Il faut que vous réfléchissiez bien à tout. Avant de vous lancer dans ce projet, il convient que vous soyez déterminés à arriver au but. Sinon, il vaut mieux ne pas entreprendre la démarche car :

2) Cela va inévitablement représenter beaucoup de travail compliqué et des décisions difficiles. Si vous êtes réticent à vous engager au long cours et à envisager des décisions draconiennes, n'y allez pas. Mais vous êtes sûrement prêt à franchir le pas. Dans ce cas, ne laissez personne croire que le passage au bon bois se fera du jour au lendemain ou dans une transition sans heurts, car ce ne sera pas le cas. Sinon, vous risqueriez de décevoir votre personnel et vos clients si jamais vous preniez du retard dans le processus ou si vous n'arriviez qu'à mi-parcours.

Phase 2

Lancer le plan

Puisque vous avez décidé d'y aller, il faut maintenant attaquer cette rude tâche et lancer le plan en six étapes.

Ce à quoi il faut veiller au cours de la phase n°2

Faites toujours preuve d'imagination et restez pragmatique. La lecture de ce guide peut être décourageante surtout si votre entreprise est petite et même si vous avez une grosse entreprise mais que les ressources affectées à cet aspect de vos activités sont modestes. A l'étape 5 dans votre lecture, vous allez peut-être vous dire « comment pourrai-je jamais arriver à faire tout ça ? » et en conclure que ce guide n'est pas fait pour vous. On ne saurait nier que les étapes à franchir peuvent sembler insurmontables – utiliser les services d'une équipe de vérification interne peut être hors de la portée de certaines entreprises ; examiner les souches en forêt, même seulement de temps en temps, semble une bonne idée, mais comment faire, quand et où ? Obtenir que 100% de vos fournisseurs aient une chaîne de contrôle certifiée et instaurent des procédures de contrôle de l'origine du bois peut prendre des années. Mais difficile ne veut pas dire impossible et l'être humain sait faire preuve d'imagination et de ressources pour élaborer et mettre en oeuvre des solutions concrètes à des problèmes complexes. Ce guide donne un cadre de référence qui vous permet d'atteindre l'objectif par vous-même en mettant en place 100% du processus par étapes. Il ne faut cependant pas oublier que c'est avant tout un cadre et qu'à l'intérieur de ce cadre, il y a largement place pour l'imagination et le pragmatisme ; cela vous permet de créer un système de contrôle du bois qui convienne à votre entreprise, en fonction de sa taille, de ses ressources, de la complexité de votre chaîne d'approvisionnement et de bien d'autres éléments qui vous empêcheraient de suivre à la lettre et en tous points les recommandations du guide.

En lisant le guide, restez concret et imaginatif et recherchez vos solutions à vous, celles qui correspondent au désir de votre société de parvenir à votre but ultime, c'est-à-dire démontrer, preuves à l'appui, que vous avez exclu tout bois illicite et autre bois indésirable de votre chaîne d'approvisionnement.

Est-ce que le bois légal coûte plus cher?

*Le bois légal **coûte effectivement** souvent plus cher en raison des taxes et redevances à acquitter selon les lois en vigueur dans les différents pays. Plus cher, mais dans quelle proportion exactement, c'est difficile à dire ; cela peut varier beaucoup selon le montant des pots de vin et « honoraires » que doivent payer les négociants en bois illégaux pour avoir accès à la marchandise. Empiriquement, on peut dire de 10 à 15% en règle générale.*

Les entreprises qui se rendent compte tout à coup qu'elles utilisent du bois illicite sont toujours inquiètes à l'idée de faire le nécessaire pour exclure ce bois parce qu'elles redoutent que le prix de leurs produits finis n'augmente et ne les pénalise par rapport à leurs concurrents qui eux continuent d'utiliser du bois illicite. Ces craintes sont souvent infondées parce que l'on peut réaliser des réductions de coûts en mettant en place des procédures de traitement du bois qui améliorent le rendement des installations de transformation et en utilisant du bois de bonne qualité. Le bois illicite reste souvent sur place dans la forêt pendant des mois, même des années, si bien que lorsqu'il arrive à l'usine de transformation, il a souvent perdu en qualité. Le tableau ci-dessous donne un exemple des différences de rendement observées dans une installation de transformation du bois au Vietnam uniquement grâce à l'utilisation de billes fraîchement et légalement coupées. Bien que les billes légales coûtent 15 US\$/m³, soit 8% de plus que les billes illicites, comme elles sont de meilleure qualité, leur rendement est meilleur et donc les coûts du bois débité sont de 62.50 US \$/m³ soit inférieurs de 16%.

Il s'agit là de réductions de coût réelles et non négligeables et nombre de gens oublient de regarder ces avantages lorsqu'ils hésitent à passer à du bois légal.

Les systèmes de chaîne de contrôle améliorent l'efficacité des unités de transformation du bois dans la mesure où ces installations nécessitent un approvisionnement régulier et ininterrompu, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. En pratique les systèmes de chaîne de contrôle assurent un environnement industriel plus propre et plus sûr et permettent de mieux maîtriser l'utilisation du bois brut et son rendement. Les systèmes de chaîne de contrôle permettent aux entreprises de connaître leurs pertes en rebuts, et les quantités sont parfois impressionnantes. Ainsi donc, les systèmes de chaîne de contrôle permettent souvent une meilleure utilisation de la matière première, sans parler de processus de production plus efficaces, d'ouvriers plus heureux dans de meilleures conditions de sécurité, peuvent alors permettre des réductions de coûts à la production non négligeables.

Indépendamment des baisses de coûts, les pressions en faveur de la légalité du commerce du bois se font plus fortes et dans un avenir proche des pans entiers du secteur devront prouver la légalité de leurs approvisionnements pour se conformer à la réglementation et également obtenir une autorisation « sociale » d'exercice de leur profession. Profitez des réductions de coûts dès maintenant pour compenser le coût supplémentaire de la matière première et votre entreprise sera parfaitement à l'aise dans le futur contexte réglementaire et social à venir.

BILLES ILLICITES			BILLES LEGALES		
Prix des billes (US\$/m ³)	Rendement en %	Coût équivalent bois débité (US\$/m ³)	Prix des billes (US\$/m ³)	Rendement en %	Coût équivalent bois débité (US\$/m ³)
185	40	462,50	200	50	400

Un plan en six étapes
pour disposer de bon
bois.

Etape n°1

Constituer une équipe solide

Choisir un responsable de projet

Il vous faut charger un dirigeant expérimenté de la responsabilité du projet dans votre entreprise.

Il s'agit d'un projet lourd qui va nécessiter des décisions majeures qui ne peuvent être prises que par le Président ou un cadre dirigeant nommé à cet effet. Si vous ne prenez pas les responsabilités directement, il vous faut déléguer à quelqu'un de confiance, qui a fait ses preuves dans l'action et connaît votre entreprise par cœur. Ce dernier point est de la plus grande importance car vos systèmes internes vont devoir changer et s'adapter. Les relations de votre société avec vos partenaires de la chaîne d'approvisionnement vont également se modifier. Quelle que soit la personne que vous choisirez pour conduire le projet, il lui faudra ascendant et autorité à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de votre société. Seule une personne qui comprend vos activités en profondeur sera à même de juger des compromis à accepter et de décider du meilleur parti à prendre lorsque des obstacles surgissent.

Dans l'idéal, le responsable du projet devrait avoir une connaissance approfondie du commerce international du bois et de l'exploitation forestière dans les pays d'où provient votre bois. Si votre responsable de projet ne dispose pas de cette expérience, il faut qu'il, ou elle, ait suffisamment d'envergure intellectuelle et d'esprit d'analyse pour acquérir au plus vite les connaissances requises.

Choisissez bien les membres de votre équipe et soutenez-les à fond. Tout le projet risque d'être compromis si votre leadership et votre soutien ne leur sont pas totalement acquis.

Votre responsable de projet devra:

- 1) élaborer un plan avec des étapes intermédiaires claires ; un exemple figure page 32.
- 2) former, aider et si besoin recruter une équipe d'audit interne pour mettre en œuvre le plan d'action ;
- 3) recruter d'autres personnes en tant que de besoin ;
- 4) « vendre » le projet et le plan d'action en interne ainsi qu'aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement, en soulignant clairement ce que votre société veut et quels en seront les avantages escomptés ; et
- 5) rester en contact permanent avec tout le personnel et les partenaires extérieurs pour les tenir au courant des progrès accomplis.

Créer un groupe d'audit interne

Votre responsable de projet aura besoin d'une équipe qui assure l'intendance indispensable pour atteindre les objectifs du plan. **L'équipe d'audit interne** ira vérifier sur place le travail des fournisseurs pour faire avancer les choses et vérifier les progrès. L'équipe d'audit doit être dirigée par une forte personnalité qui comprenne bien tous les enjeux du projet.

Il faut que le responsable de l'équipe d'audit interne puisse s'appuyer sur un comité ouvert, efficace et motivé. La taille de l'équipe dépendra de l'échelle de vos activités et de la mesure dans laquelle vous déciderez de vous en remettre à des prestataires extérieurs pour faire le travail à votre place. La solution la mieux adaptée à votre activité va dépendre, en grande partie, de la structure dont vous disposez déjà, ainsi que des compétences disponibles, sans parler des ressources.

« Choisissez bien les membres de votre équipe et soutenez les à fond »

La tâche du comité d'audit interne va être de :

- 1) suivre la mise en place des mécanismes de la chaîne de contrôle dans toutes les unités de transformation liées à votre chaîne d'approvisionnement (à savoir, vos propres installations et tous les sites de vos partenaires dans la chaîne) ;
- 2) mettre en place et superviser un système de contrôle d'origine du bois pour vérifier les informations sur l'origine du bois et s'assurer que seul du bon bois provenant de « bonnes » forêts entre dans votre chaîne d'approvisionnement. Voir l'*encadré n°2* qui tente d'expliquer la différence entre la chaîne de contrôle et le contrôle de l'origine du bois ;
- 3) rester en contact étroit avec le chef de projet. Selon le type de relations que vous avez avec vos partenaires de la chaîne d'approvisionnement, vous pourriez décider de les aider à mettre en place des systèmes de chaîne de contrôle. Dans ce cas votre comité d'audit interne devra également :
- 4) Elaborer un système de chaîne de contrôle pour vos partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les aider à le mettre en œuvre.

Ce à quoi il faut veiller au cours de l'étape n°1

Choisir le bon responsable de projet

On ne saurait trop insister sur l'importance du choix d'un responsable de projet qui doit avoir toutes les qualités que nous avons recensées ci-dessus. Le projet risque d'échouer si le responsable de projet n'est pas à la hauteur de sa mission, ne la comprend pas, ou pire encore, n'adhère pas pleinement à l'objectif du projet, si il ou elle n'est pas capable de mettre les choses en perspective ou n'a pas le désir de s'acquitter jusqu'au bout de la lourde charge de travail qui l'attend.

La corruption

La corruption est chose courante dans le commerce international du bois et quiconque cherche à éliminer le bois illicite va tôt ou tard se voir proposer des « encouragements » à « fermer les yeux ». Les pots de vin font perdurer le commerce illégal. Les bénéfices sont tels qu'il ne manque jamais d'argent pour acheter la complicité des gens. Le comité d'audit interne sera particulièrement exposé à ce risque et il est donc essentiel que le responsable du comité d'audit interne et ses membres soient d'une honnêteté au dessus de tout soupçon.

Le « mauvais » bois peut entrer dans la chaîne d'approvisionnement de multiples façons et à bien des stades. Mais il ne peut pas y rentrer tout seul. Une personne sans scrupule l'y a forcément mis là. Une fois que ce bois est entré dans votre chaîne d'approvisionnement, des gens malhonnêtes, que ce soit dans votre entreprise ou des personnes qui travaillent pour vos partenaires peuvent dissimuler son existence. Donc, votre responsable de projet et le comité d'audit interne doivent avoir une bonne connaissance du négoce et intuitivement savoir à qui ils peuvent faire confiance et de qui ils doivent se méfier. S'ils n'ont pas au départ cette expérience, il faut qu'ils soient assez intelligents pour l'acquérir au plus vite. Ne pas systématiquement soupçonner tout le monde jusqu'à preuve que l'on peut effectivement faire confiance à quelqu'un, cela peut permettre à du mauvais bois d'entrer dans votre chaîne d'approvisionnement à un stade où l'autre, et faire échouer le projet.

Encadré n°2

La distinction entre chaîne de contrôle (COC) et contrôle de l'origine (WOC)

Beaucoup de gens pensent que si une installation de transformation a une certification de sa chaîne de contrôle, le bois utilisé est certainement légal. Ce n'est pas nécessairement le cas. Les systèmes de chaîne de contrôle sont des systèmes de gestion de la traçabilité qui permettent, pour un produit donné, de savoir à partir de quelle matière première, par exemple une bille, il a été fabriqué. Si la bille a été légalement récoltée et transportée, parfait ; mais si la bille était illicite, le système de chaîne de contrôle peut seulement prouver que votre produit a bien été fait à partir de cette bille, mais ne peut pas faire qu'elle ait été légale.

Pour leur part, les systèmes de contrôle de l'origine du bois sont des systèmes de documents dont le seul objet est de vérifier la légalité de la bille. La bille doit être accompagnée d'un ensemble de documents légaux authentifiés qui prouvent que la bille provient effectivement de l'endroit que le fournisseur mentionne et qu'elle a été récoltée conformément aux pratiques légales. Avoir une liasse de documents qui accompagnent une livraison de billes qui vont entrer dans la chaîne de contrôle, c'est une chose, mais est-ce que les documents sont bien ceux qui correspondent à la livraison en question ? Les documents donnent-ils suffisamment de précisions pour savoir avec certitude que les billes ont été récoltées et transportées légalement à destination ? Y a-t-il dans le chargement des billes qui ne figurent pas sur les documents ?

Pour prouver irréfutablement la légalité du bois, un système de chaîne de contrôle qui se contente d'assurer la traçabilité du bois qui passe par une usine de transformation ne suffit pas. Pour établir la légalité de façon certaine, vous devez disposer d'un mécanisme de contrôle de l'origine qui marche en tandem avec des systèmes certifiés de chaîne de contrôle. (voir étape n° 5 : agir)

Etape n°2

Elaborer un programme de communication

Les problèmes du bois illicite sont de plus en plus largement connus. Il est important que vous fassiez savoir la différence entre votre société – qui prend des dispositions efficaces pour n'utiliser que du bon bois – et d'autres dans le secteur qui n'ont encore rien fait en ce sens. En même temps, pour élaborer un plan qui marche vraiment, vous allez devoir écouter et apprendre ce qu'ont à dire les gens qui connaissent mieux que vous le contexte écologique et social dans lequel vous travaillez.

Un dialogue ouvert et transparent est absolument indispensable

Votre programme de communication doit reposer sur les principes d'ouverture et de transparence. Il faut que votre philosophie soit « je n'ai rien à cacher » (sauf bien sûr les informations confidentielles internes à votre entreprise). Si les gens ont l'impression que vous cachez quelque chose, il en concluront qu'il y a du bois illicite ou indésirable dans vos produits, que votre engagement n'est que superficiel et qu'en réalité vous mettez « un camouflage aux couleurs écologiques » sur vos produits alors qu'en pratique vous ne faites rien pour éliminer le bois illicite.

Recensez vos interlocuteurs

Vous avez besoin de bien voir à qui vous adresser. Qui sont les groupes militants, les associations professionnelles, les entreprises etc. qui sont concernés et peuvent participer à votre effort pour faire rentrer du bon bois et éliminer le mauvais ? Il est impossible de faire de la bonne communication si on ne sait pas à qui elle s'adresse.

Regardez, écoutez et apprenez

Rencontrez vos partenaires et écoutez ce qu'ils ont à dire sur vous, votre entreprise et les sources de votre approvisionnement en bois. Au départ cela risque d'être difficile et déplaisant mais persévérez, restez ouvert et direct et acceptez ce que les gens ont à vous dire. Si vous y arrivez, vous allez établir de bonnes relations avec les gens qui peuvent le mieux vous aider. Vous allez également sans doute apprendre beaucoup des choses qui ont une grande influence sur votre activité et (plus important encore) sur votre capacité à atteindre vos objectifs.

Mettez votre plan de travail à la disposition de toutes les parties prenantes

La meilleure façon de faire connaître votre désir d'ouverture et de transparence, c'est de mettre votre plan de travail à la disposition de tout ceux qui sont parties prenantes à votre progrès (vos partenaires). Parmi eux, les ONG, vos actionnaires, vos clients et vos partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Il faut évidemment éviter que votre plan de travail ne tombe entre les mains de vos concurrents, donc soyez vigilants sur les personnes à qui vous envoyez le plan, encore qu'il faille vous faire à l'idée que le plan peut être éventuellement lu par un concurrent.

Envoyez régulièrement des rapports d'avancement

Les pivots de votre programme de communication vont être les rapports d'avancement établis par le responsable du projet à l'intention des partenaires. Il faudrait envoyer un rapport au moins tous les trimestres, mais plus souvent encore au début du projet car cela va permettre d'instaurer un dialogue ouvert avec les parties prenantes et donc créer le climat de confiance.

Chaque rapport d'avancement devrait donner le détail de ce qui a été fait par rapport aux étapes fixées dans le plan d'action. Ne dissimulez pas les problèmes rencontrés, les contraintes découvertes et les objectifs non atteints. Le rapport devrait mettre en évidence les solutions que vous envisagez pour y remédier.

Faites vous conseiller et guider, recherchez les vérifications par des tiers.

Le programme de communication doit être à double sens. Les rapports d'avancement devraient pousser les autres à vous offrir conseil et avis sur la façon de progresser. Chaque fois que c'est possible, invitez les parties prenantes à visiter votre entreprise pour qu'ils voient ce que vous faites. Ils constateront alors par eux-mêmes que vous prenez véritablement des mesures positives, ce qui aidera à dissiper toute suspicion de simple camouflage aux couleurs écologiques.

Lors de la visite, laissez accès à toutes vos installations (sans divulguer d'information confidentielles internes à l'entreprise) pour que vos partenaires comprennent mieux les difficultés que vous rencontrez dans la mise en œuvre du projet. Si les gens comprennent les contraintes qui sont les vôtres, ils seront mieux à même de vous conseiller valablement. Ils seront également mieux à même de comprendre si vous n'arrivez pas à réaliser une des étapes du plan d'action, ce qui est quasiment inévitable à un moment ou l'autre. Mieux ils comprendront votre situation réelle, moins ils auront tendance à vous critiquer si vous n'atteignez pas tel ou tel objectif.

Ce à quoi il faut veiller au cours de l'étape n°2

Ne surestimez jamais vos résultats

Surestimer les résultats revient à du camouflage écologique. Si vos partenaires découvrent que vous n'avez pas fait ce que vous prétendez avoir fait, ils ne vous croiront plus quoi que vous disiez. Lorsque vous rédigez les rapports d'avancement, soyez honnête en tous points. Ne surestimez jamais ce que vous avez pu accomplir – ou vous le regretterez amèrement.

Les informations confidentielles

Vos partenaires n'attendent pas d'informations confidentielles. La transparence n'a pas besoin d'aller jusqu'à donner des informations confidentielles sur les prix par exemple et donc veillez à en dire assez pour que les gens apprécient vos progrès mais pas au point de mettre en danger vos activités commerciales.

Il faut que votre philosophie soit "je n'ai rien à cacher"

Etape n°3

Définir les bases de votre chaîne d'approvisionnement

Une fois que vous avez constitué votre équipe et établi votre programme de communication, l'étape suivante, c'est de savoir exactement vous en êtes à ce jour – dans quelle mesure votre chaîne d'approvisionnement est-elle douteuse ? Vous risquez d'avoir des surprises. Elle n'est pas forcément aussi mauvaise que vous ne le redoutez – par exemple vous disposez peut-être déjà de systèmes de chaîne de contrôle. Mais vous avez besoin de bien savoir où vous en êtes avant de voir comment améliorer la situation.

Toutes les entreprises connaissent leurs fournisseurs mais peu connaissent les fournisseurs de leurs fournisseurs. Cette information est souvent considérée comme confidentielle et nombre de fournisseurs ne la communiquent pas. Plus vous remontez dans la chaîne, moins vous en savez. Très peu d'entreprises savent vraiment d'où provient leur bois au départ mais pour avoir la certitude d'utiliser du bon bois, il faut que vous connaissiez votre chaîne dans les moindres détails. Ceci nécessite de connaître tous les acteurs, leur façon de travailler, qui leur fournit le bois etc. En fin de compte, il s'agit de savoir d'où provient le bois brut utilisé dans vos produits – quelle souche dans quelle forêt. Cela signifie savoir si ces forêts devraient ou non être exploitées –sont-elles des forêts classées productives, ou des forêts protégées ou encore des forêts à haute valeur de conservation ? (voir les définitions en Annexe 1). Si elles sont classées en forêts productives, encore faut-il savoir si le bois a été récolté légalement et dans quelle mesure ces forêts sont bien gérées. Il faut encore savoir si vos partenaires dans la chaîne d'approvisionnement ont mis en place les systèmes qui permettent de prouver que le bois provient bien de l'endroit qu'ils mentionnent – ont-ils des mécanismes opérationnels de chaîne de contrôle et de contrôle de l'origine du bois ?

Comment savoir qui fournit qui ?

Vous serez amené en fin de compte à rencontrer et discuter personnellement avec les fournisseurs de votre chaîne d'approvisionnement, mais pour commencer, leur envoyer un questionnaire simple est une bonne idée. Ce genre de questionnaire n'est pas toujours correctement rempli, soit parce que vos fournisseurs ne comprennent pas ce que vous leur demandez, soit parfois parce qu'ils donnent délibérément des réponses erronées ou incomplètes, mais aussi souvent parce qu'ils craignent d'être rayés de votre chaîne d'approvisionnement. Il peut arriver fréquemment que vos fournisseurs ne sachent pas qui fournit leur propre fournisseur, tout comme vous-même, et remonter jusqu'à une source forestière donnée peut s'avérer un vrai parcours du combattant. Et donc, en général, les questionnaires soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses et vous ne devez en aucun cas vous en tenir là et penser que vous avez tous les éléments. Les questionnaires doivent être systématiquement suivis de rencontres personnelles pour aller plus loin dans le détail, pour vérifier et contre vérifier ce qu'on vous a dit.

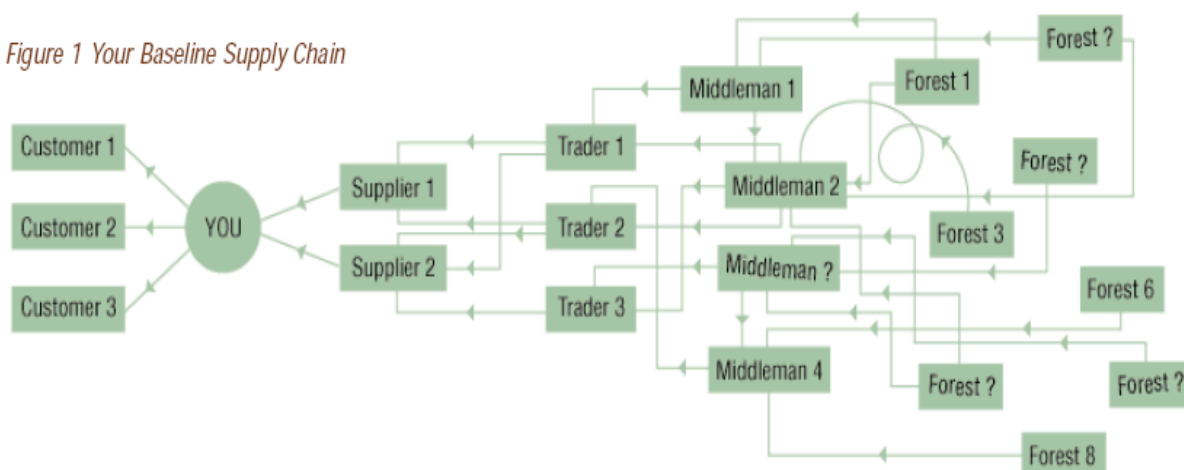
Repérer les chaînons manquants

Notez les informations que vous parvenez à obtenir sous forme de schéma comme dans le *schéma n°1*. Les cases vides vont vous aider à voir sur quels points vous avez besoin de plus amples informations. Faites clairement comprendre à vos fournisseurs que faire de la rétention d'information n'est certainement pas le meilleur moyen pour eux de rester des fournisseurs en qui vous avez toute confiance. Dites leur que si leur commerce est sain et qu'ils vous approvisionnent en bon bois, ils ne doivent absolument pas craindre d'être exclus de votre chaîne d'approvisionnement. S'ils ne livrent pas de bons produits et qu'ils ne vous fournissent pas des informations satisfaisantes, il y a alors matière à s'interroger sur leur mode de fonctionnement et sur la provenance de votre bois. Dans ce cas, tout semble indiquer qu'ils ne devraient sans doute pas rester dans votre chaîne d'approvisionnement.

« En fin de compte, il s'agit de savoir d'où provient le bois brut utilisé dans vos produits – quelle souche dans quelle forêt »

Schéma n°1 Les bases de votre chaîne d'approvisionnement

Figure 1 Your Baseline Supply Chain



Client 1 Fournisseur 1 Négociant 1 Intermédiaire 1 Forêt 1 Forêt X
Client 2 Vous Fournisseur 2 Négociant 2 Intermédiaire 2
Client 3

Le schéma n°1 fait ressortir à quel point la chaîne d'approvisionnement devient de plus en plus opaque et complexe au fur et à mesure qu'on se rapproche de la forêt même. La multitude des intermédiaires et des négociants locaux qui dans l'ensemble ne disposent pas de systèmes assez fiables pour permettre de connaître l'origine de leur bois, fait qu'il est très difficile de savoir avec précision l'emplacement de la forêt où a été récolté votre bois. Et pourtant, c'est un point clé de cet exercice. Sans cette information et sauf preuve expresse du contraire, il vous faut considérer que votre bois pourrait bien être illicite.

La qualité de votre chaîne d'approvisionnement

Maintenant que vous disposez d'un tableau - complet ou pas - de votre chaîne d'approvisionnement, vous êtes à même de recueillir des informations détaillées sur vos fournisseurs.

Dans quelle mesure votre chaîne d'approvisionnement est-elle saine ?

- > Est-ce que vos fournisseurs ont des systèmes qui prouvent d'où provient leur bois ?
- > Est-ce qu'ils disposent de systèmes qui écartent tout bois illicite ou indésirable ?
- > Jusqu'à quel point leurs systèmes sont-ils fiables ?
- > Pouvez-vous faire confiance à vos fournisseurs et à leurs systèmes ?
- > Font-ils l'objet de vérifications extérieures ?
- > Par qui ??
- > Ces auditeurs éventuels connaissent-ils le contexte suffisamment bien pour repérer des failles éventuelles ou avérées ?

D'où vient votre bois ?

- > De quelle région, de quelle zone ?
- > De combien de forêts ? De nombreuses exploitations ou une ou deux grandes exploitations forestières ?
- > De quelle partie de quelle forêt ?
- > Quelles souches ?

Est-ce que la forêt est légalement exploitée ?

- > Y a-t-il de l'abattage illégal dans la zone d'où provient votre bois ?
- > Votre bois provient-il d'une exploitation illégale ?
- > Y a-t-il des conflits d'intérêt sur la propriété de la ressource forestière ?

> Y a-t-il de la corruption ?

> Y a-t-il une direction et administration forte avec des lois et règlements clairs qui régissent la coupe dans ces forêts ?

Y a-t-il d'autres éléments significatifs qui semblent indiquer que la forêt ne devrait pas être exploitée ?

> La forêt se trouve-t-elle dans un parc national ou autre aire protégée ?

> A-t-elle été classée forêt à haute valeur de conservation ?

La forêt est-elle bien gérée ?

> Si la forêt peut être exploitée, dans quelle mesure est-elle bien gérée ?

> Y a-t-il des problèmes d'environnement ou des problèmes sociaux ?

> A-t-elle été certifiée selon des normes nationales ou internationales reconnues (comme le label FSC) ?³

> Si non, est-ce que sa gestion progresse grâce à un plan d'action destiné à obtenir cette certification ?

Autres préoccupations éventuelles :

> Votre bois est-il récolté dans le cadre d'un programme de conversion de la forêt ?

L'échelle de votre chaîne d'approvisionnement

Il vous faut également savoir quelle est l'incidence de votre activité. Si vous achetez beaucoup de bois ou si vos commandes représentent un pourcentage important des volumes traités par votre fournisseur, vous aurez des moyens de pression et davantage de possibilité d'imposer des changements.

> Combien de bois utilisez-vous ?

> Quelle proportion des volumes traités par votre fournisseur achetez-vous ?

> Êtes-vous un gros client pour vos fournisseurs ?

La réponse à ces questions – par votre propre entreprise, vos fournisseurs et leurs propres fournisseurs – va vous permettre de voir les interactions qui existent à l'heure actuelle dans votre chaîne d'approvisionnement et de connaître la qualité écologique du bois utilisé dans vos produits. Si vous pensez disposer de bonnes réponses à ces questions, tout va pour le mieux. Mais il risque fort d'y avoir des lacunes – ou même des trous béants – dans la qualité des informations que vous parviendrez à recueillir. En vérifiant ainsi ce que vous savez et de ce que vous ne savez pas, vous allez avoir les bases de votre chaîne d'approvisionnement – là où vous en êtes aujourd'hui – et c'est le meilleur moyen et le seul de savoir comment procéder à partir de là.

³ **Le Forest Stewardship Council (FSC – Conseil international de bonne gestion forestière)** est une organisation indépendante, à but non lucratif et non gouvernementale fondée en 1993 par un groupe d'organisations de protection de la nature et des populations locales, la profession forestière et l'industrie de transformation du bois dans le monde entier. D'autres systèmes de certification ont été créés depuis, mais le FSC se distingue par sa couverture mondiale et le vaste soutien dont il bénéficie de la part de nombre de ses partenaires, y compris des ONG comme le **WWF**, **Friends of the Earth** et **Greenpeace**.

Etape n°3 suite

Vers quels interlocuteurs vous tourner ?

- 1) Les ONG qui travaillent activement à la fois dans votre propre pays et dans le pays d'où proviennent vos produits bois. Elles connaissent souvent beaucoup mieux que vous les réalités du terrain ou en tout cas ont une perspective différente et une perception irremplaçable des problèmes. Elles connaissent souvent l'histoire des partenaires de votre chaîne d'approvisionnement et ces informations peuvent être précieuses.
- 2) Les partenaires de votre chaîne d'approvisionnement car ils savent bien sûr à qui ils achètent leurs produits. Ils peuvent ne pas savoir à qui achètent leurs propres fournisseurs mais vous pouvez pas à pas remonter la chaîne jusqu'à arriver à la forêt même, avec un peu de chance.
- 3) Des gens qui vivent dans le pays et la région dont vous supposez que provient votre bois.
- 4) Des exploitants forestiers.
- 5) Des organismes nationaux officiels.
- 6) Des organismes de certification qui opèrent dans la région d'où provient votre bois.

Adressez-vous à tous ceux qui peuvent vous aider à acquérir une bonne compréhension du contexte dans lequel vous travaillez. Cherchez à savoir si les partenaires de votre chaîne d'approvisionnement sont moralement recommandables et si les forêts où ils s'approvisionnent en matière première sont bien gérées. Ne vous arrêtez pas aux grands discours et aux propos de ceux qui vous disent ce qu'ils croient que vous voulez entendre. Cherchez les détails et faites des contre vérifications auprès d'aussi nombreuses sources que possible. Essayez de savoir s'il y a un gros problème de collecte illégale à l'endroit où vous vous approvisionnez, ou est-ce que le gouvernement du pays maîtrise bien la situation ? Essayez de savoir absolument tout ce que vous pourrez découvrir. Une fois que vous aurez toute l'information sur votre bureau, vous pourrez apprécier ce qu'il est réaliste d'envisager et ce qui ne l'est pas – et le temps que cela prendra. Grâce à ces informations et à l'aide de tous les contacts que vous aurez pris au cours de vos recherches, vous allez pouvoir passer à l'étape suivante et élaborer une politique raisonnable avec des objectifs clairs bien adaptés à votre situation actuelle.

Ce dont il faut se méfier lors de l'étape n°3

Les fournisseurs qui refusent de dire quoi que ce soit

Obtenir que les fournisseurs révèlent des informations sur leurs propres fournisseurs n'est pas toujours évident. Les négociants en bois locaux ou les intermédiaires hésitent beaucoup à vous dire quoi que ce soit parce qu'ils redoutent que vous puissiez les court-circuiter et que vous vous approvisionniez directement à l'exploitation même. Pourtant, il vous faut passer outre parce que vous avez absolument besoin de ces informations – s'il s'agit de négociants responsables et qui disposent d'une bonne chaîne de contrôle, leur négoce n'est pas menacé et ils restent bien placés dans l'éventail de vos fournisseurs. Si les partenaires de votre chaîne d'approvisionnement refusent de coopérer et de partager leurs informations avec vous, alors deux problèmes se posent. Un, vous avez là un fournisseur qui n'a pas confiance en vous. Deux, vous vous trouvez devant un mur qui peut vous empêcher de remonter jusqu'aux forêts d'où provient votre bois.

Au cours de tout le processus, il va vous falloir encourager et persuader amicalement certains fournisseurs de donner les informations dont ils disposent, et il faut donc absolument se rendre compte que leur inquiétude est justifiée – ils ont peur de perdre vos commandes. Vous allez devoir leur faire comprendre que la seule façon pour eux d'être sûrs que vous continuerez à utiliser leurs services c'est de vous donner la preuve qu'ils ne font pas commerce de bois illégal ou indésirable. Si enfin de compte, ils ne se montrent pas coopératifs et ne vous disent pas ce que vous avez besoin de savoir, c'est que ce sont des partenaires qui ne sont pas fiables et qui devraient sortir de votre chaîne d'approvisionnement à la première occasion.

Mensonges, corruption, re-mensonges, écran de fumée, miroirs déformants et re-mensonges

Si vos fournisseurs font commerce de mauvais bois et qu'ils se rendent compte que leurs relations commerciales avec vous vont cesser si vous vous en apercevez, ils ne vont pas manquer de vous mentir. C'est plus que certain. Le commerce international du bois regorge de négociants et d'intermédiaires qui se laissent soudoyer, de pratiques de corruption, d'écrans de fumée et de contrats illicites. Dans bien des cas, il s'agit de mafias locales. N'hésitez pas à vérifier le moindre détail de ce qu'on vous dit – il y a une forte probabilité que ce soit faux.

Il est souvent extrêmement difficile de savoir quand on vous ment, mais c'est là qu'il est indispensable d'avoir un responsable de projet ou responsable du comité d'audit interne qui aie l'expérience du commerce international du bois et dont l'honnêteté soit au dessus de tout soupçon. Votre équipe doit être prête à répondre « prouvez-le » quand quelqu'un lui dit qu'un bois est légal, et des documents ne sauraient suffire comme preuve. Si vos partenaires dans la chaîne d'approvisionnement fonctionnent en toute légalité ou avec du bois certifié, ils ONT FORCEMENT les documents qui le prouvent. Mais les papiers peuvent être falsifiés ou faux, et il peut arriver que des approvisionnements illicites soient accompagnés de documents apparemment authentiques. Il y a toujours quelqu'un mentionné sur les documents auprès de qui vous pouvez pousser la vérification.

- 1) Est-ce que la société de gestion de la forêt citée sur le connaissance vend effectivement du bois au négociant qui l'a revendu à l'unité de transformation de votre fournisseur ? A vérifier.
- 2) Si tel est le cas, est-ce que cette société a légalement le droit de récolter les billes ? A vérifier.

« Allez y sans vous voiler la face et attendez-vous au pire »

3) Y a-t-il un système opérationnel de chaîne de contrôle ? A vérifier.

4) Etes-vous en mesure de remonter à la souche ? A vérifier.

Cela risque d'être ardu et de prendre pas mal de temps mais si vous êtes bien décidé à rechercher la vérité des faits et à considérer que tout le monde peut mentir sauf preuve évidente du contraire, vous allez arriver à savoir le vrai du faux.

La règle d'or, c'est de vérifier et de contre vérifier sans arrêt. Gardez cette idée en tête, vérifier et revérifier, vérifier et contre vérifier...

Manque de moyens d'action

Si votre entreprise est petite, vous allez avoir du mal à obtenir des réponses à vos questions. Si votre entreprise ne représente pas une part importante des activités de votre fournisseur, il y a de fortes chances qu'on ne vous écoute pas. Il se peut même que votre fournisseur soit prêt à admettre qu'il ne sait pas d'où provient votre bois mais qu'il n'ait pas envie de chercher à le savoir parce que s'il perd vos commandes cela ne pèsera guère sur son activité globale. Il peut arriver qu'on vous dise, « c'est comme ça, à prendre ou à laisser ». Dans ce cas, vous allez devoir chercher ailleurs un fournisseur qui propose du bon bois et qui dispose des systèmes opérationnels qui le prouvent. Il peut arriver que cela ne mène nulle part parce que les habitudes professionnelles du secteur, en tous cas dans certaines parties du monde, font que tout ce que vous allez trouver, ce sont d'autres fournisseurs qui opèrent de la même manière.

Frustration et déception

Ce genre d'impasse débouche sur bien des frustrations et déceptions – vous voulez utiliser du bon bois, mais en avoir semble impossible.

Si vous en êtes à ce stade, faites une pause et respirez un bon coup. Il y a toujours un moyen de s'en sortir, il ne faut jamais renoncer. Plus votre entreprise est petite, plus ça va être difficile, mais difficile ne veut pas dire impossible.

Peut-être pourriez-vous trouver une solution en vous associant à d'autres entreprises, par le biais d'une association professionnelle par exemple, pour avoir plus de moyens de pression grâce à des perspectives d'achats groupés. Ou alors, faites l'état des lieux. C'est le moment de faire appel à des compétences extérieures, par exemple des partenaires dans les ONG ou des certificateurs accrédités, des consultants ou des groupements d'entreprises qui travaillent sur les mêmes problèmes (par exemple le TFT). A eux tous, ils sauront dire qui sont les fournisseurs qui ne traitent qu'avec du bon bois – il y en a, le seul problème c'est de les trouver.

Changer de fournisseurs va compliquer votre projet, mais si vous voulez atteindre votre objectif, il faut que vous acceptiez cette éventualité.

Vous pouvez changer et choisir de plus petits fournisseurs, en concentrant vos commandes sur une seule usine et dans ce cas avoir davantage de moyens de pression parce que vous compterez davantage pour eux que vous ne le feriez pour de gros fournisseurs. Faire appel à de petites unités risque de vous amener à faire des compromis sur d'autres aspects de vos approvisionnements – la qualité ou les délais de livraison par exemple. Mais il existe de bons négociants y compris de petite taille et au fil du temps il est possible de les amener à améliorer leurs performances.

En définitive, il se peut que vous deviez vous tourner vers un pays complètement différent ou recourir à un autre type de bois pour atteindre votre objectif.

Les scénarios catastrophe

Attendez-vous à des mauvaises nouvelles – y compris au pire. Il peut arriver que vous découvriez qu'une ou plusieurs personnes qui participent à votre chaîne d'approvisionnement, des gens dont ni vous ni votre fournisseur direct ne connaissaient l'existence, soient coupables de pratiques fort répréhensibles. Certains négociants en bois sont notoirement connus dans leur pays pour leurs pratiques des plus douteuses et des allégations de meurtre ne sont pas chose inconnue. Certains pans du commerce international du bois fonctionnent comme ça.

Ou alors, vous allez peut-être découvrir que votre bois a été illégalement récolté dans un parc national ou autre forme d'aire protégée ou dans une forêt à haute valeur de conservation. Vos produits sont peut-être indirectement responsables de pertes forestières massives dans ce qui reste des forêts tropicales humides de la planète.

Vous allez peut-être découvrir que même si votre bois a été récolté légalement, la forêt en question est en train d'être rasée pour y installer des plantations de palmiers à huile ou autre cultures industrielles. Même si c'est 100% légal, certains de vos clients risquent de ne pas apprécier. Allez-y sans vous voiler la face et attendez-vous au pire. Il se passe des choses peu recommandables dans l'industrie forestière de par le monde, en particulier sous les tropiques, il vous faut le savoir. Si vous découvrez des faits troublants, ne les cachez pas. Vous avez besoin d'élaborer un plan raisonnable et pragmatique pour faire face à ce que vous avez découvert, pour cela il faut regarder les choses en face et consulter vos différents partenaires pour voir comment faire au mieux.

Etape n°4

Mettre en place une politique du bois

Vous connaissez maintenant les bases de votre chaîne d'approvisionnement – y compris les scénarios catastrophes et le reste. Vous savez où vous en êtes et vous pouvez alors établir une politique claire avec des objectifs bien fondés pour aller là où vous voulez aller.

Pas de panique !

Se fixer des cibles concrètes, c'est certes en assumer la responsabilité mais la cible ce n'est pas vous pour autant. Les entreprises s'affolent souvent lorsqu'il leur faut relever le défi d'élaborer des politiques avec des objectifs précis. Il n'y a panique que si l'on ne comprend pas le contexte dans lequel on travaille. Si vous ne disposez pas d'informations fiables, vous ne pouvez pas savoir ce qu'il est possible de faire. Si vous ne savez pas ce qu'il est possible de faire, vous ne pourrez pas distinguer une cible réaliste d'une qui ne l'est pas, et vous aurez peur de vous trouver empêtré dans des objectifs impossibles à atteindre. Considérez qu'en ayant fait le chemin de l'étape n°3 vous disposez maintenant de toutes les informations qu'il vous faut et que vous avez noué un solide réseau de contacts et de spécialistes qui comprennent les choses et soutiennent ce que vous essayez de faire. Vous pouvez donc fixer des politiques et des objectifs réalistes sachant que vous ne travaillez pas dans le vide, sans informations.

Elaborer votre politique

Il faut que votre plan d'action soit clair et transparent pour que tous ceux qui le lisent comprennent aisément ce que vous voulez réaliser. Il doit énoncer sans ambiguïté le projet qui est celui de votre entreprise. Le document va préciser quel bois vous allez accepter et quel bois vous allez exclure de votre chaîne d'approvisionnement. Il faut également que le projet définisse ce que vous pouvez accepter et ce que vous n'accepterez pas en cours de route vers vos ultimes objectifs. Il convient également de fixer certaines étapes et repères clé pour vérifier le chemin déjà parcouru et celui qui reste à faire.

Il faut au minimum que vous vous engagiez à éliminer le bois illicite. A la fin du processus, votre souhait est sûrement pouvoir dire que vous vous engagez à ne vendre que des produits issus de forêts bien gérées, avec une certification qui fasse foi, et il faut donc que vous fixiez objectif de date à partir de laquelle vous n'utiliserez plus que du bon bois dûment certifié. Des informations complémentaires sur la manière de définir le bon bois figurent à l'annexe n°1 page 28

L'encadré n°3 donne un exemple de ce type de plan d'action à partir d'un certain nombre de composantes clé :

- 1) toujours préciser une date à partir de laquelle le bois illicite sera exclu ;
- 2) toujours préciser votre engagement de faire fabriquer vos produits par des unités qui bénéficient d'une chaîne de contrôle vérifiée par un tiers à partir d'une date donnée ;
- 3) faire figurer dans le document les proportions croissantes de bois certifié pour chaque année ;
- 4) enfin, le plan d'action doit être clairement daté pour qu'il soit possible de constater les progrès à partir d'un moment donné.

Rediscutez-en avec tout le monde

Une fois votre plan d'action rédigé, discutez-en et revoyez-le avec tous ceux qui ont collaboré avec vous lors de l'étape n°3. Vous aurez besoin de leur avis pour savoir si vous visez trop haut ou pas assez haut. Peaufinez le document en fonction des commentaires recueillis et vous pourrez alors en faire la version définitive et le diffuser.

La version définitive du plan d'action

Disposer d'un plan d'action qui fixe des objectifs transparents n'est pas une mince affaire. Pour y parvenir, vous avez déjà fait beaucoup de bon travail.

« Se fixer des cibles concrètes, c'est certes en assumer la responsabilité, mais la cible ce n'est pas vous pour autant »

Vous avez analysé les bases de votre chaîne d'approvisionnement en consultant nombre de gens et vous avez pris des engagements sur l'orientation de votre entreprise. Vous pouvez en être fier. Mais il faut que tout le monde y adhère, dans votre entreprise et à l'extérieur. Il va y avoir des doutes sur votre capacité à atteindre les objectifs fixés. En interne, les gens vont devoir changer leur façon de travailler et veiller à la mise en œuvre de votre politique. Bon nombre de gens à l'extérieur de votre entreprise, par exemple les partenaires de votre chaîne d'approvisionnement, vont eux aussi devoir modifier leurs façons de faire pour se conformer à vos objectifs, et donc eux aussi ont besoin de connaître les nouvelles règles du jeu. Chacun et tous les maillons vont vous permettre d'arriver à vos objectifs ou vous en empêcher et doivent donc être au courant de votre plan d'action et y adhérer.

Ce dont il faut se méfier lors de l'étape n°4

Fixer des objectifs trop ou pas assez ambitieux

Fixer des objectifs irréalistes ne vous aidera en rien. Des objectifs qui ne vont pas assez loin va donner à vos partenaires l'impression que vous n'allez pas assez loin – que vous vous contentez d'un camouflage écologique. Si vous visez trop haut, les parties prenantes vont se sentir déstabilisées et se demander comment vous allez jamais y arriver mais vous bénéficierez d'un succès d'estime pour avoir mis la barre si haut. Votre personnel va aussi se sentir déstabilisé et aura du mal à imaginer que vous pouvez leur demander la lune. Assurez-vous que les objectifs à atteindre sont compréhensibles par tout le monde.

Soyez prêt à réviser vos objectifs

Une politique n'est jamais gravée dans le marbre. Si vous vous rendez compte que vos objectifs ne sont pas réalistes – en plus ou en moins – acceptez de le reconnaître, prenez largement l'avis de d'autres personnes et puis révisez les. Ne réviser pas vos objectifs sans d'autres avis. Si vous vous êtes fixé des buts difficiles à atteindre et que vous les réviser en baisse, vous risquez de donner l'impression que vous manquez à vos engagements. Donc demandez, consultez, écoutez encore et encore et alors vos partenaires seront parfaitement au courant des problèmes et de la réalité à laquelle vous vous trouvez confronté.

Restez objectif et gardez l'esprit clair

Lorsque vous aurez élucidé les bases de votre chaîne d'approvisionnement et que vous aurez élaboré une politique pour pallier ses défauts, il y a de fortes chances que vous ayez pris connaissance de choses inacceptables – des forêts détruites, des gens maltraités, voire assassinés. Tenez-en compte et prenez les décisions radicales qui s'imposent pour que le pire cesse, mais ne vous départissez pas de votre objectivité quoi qu'il arrive. Assurez-vous que ce dont vous avez entendu parler est bien vrai et si tel est le cas, prenez immédiatement et sans hésiter les mesures indispensables pour que vos approvisionnements ne proviennent plus des sources incriminées. Mais regardez toujours les problèmes avec assez de lucidité pour vous assurer que votre politique et votre plan d'action sont réalistes, que ce soit un niveau économique, écologique ou social, pour toutes les parties prenantes. N'oubliez jamais que tourner le dos juste parce que quelque part les choses ne sont pas ce qu'elles devraient être n'est pas toujours la meilleure façon de faire. C'est parfois le cas, mais entre tout laisser tomber – ce qui veut dire que vous perdez toute influence – et garder des relations avec le seul fournisseur de toute une région qui veut travailler bien et proprement, la décision n'est pas toujours évidente.

Trouver un équilibre entre les deux n'est pas simple et ce n'est qu'en prenant un maximum d'avis par le biais de votre programme de communication que vous pourrez prendre la bonne décision en toute connaissance de cause.

Encadré n°3

La politique de l'entreprise 'Produits bon bois'

24 Mai 2002

« La société 'Produits bon bois' s'engage à adopter le ...(système de certification retenu) comme norme mondiale reconnue attestant d'une bonne gestion forestière.

D'ici le mois de... 200x, nous n'utiliserons plus que du bois provenant des forêts certifiées de (...). A ce stade nous privilégierons, pour nos achats de bois coupé, les entreprises qui font le nécessaire pour être certifiées (...X) grâce à un programme indépendant comme celui que soutient le Tropical Forest Trust.

La société 'Produits bon bois' exclura de sa chaîne d'approvisionnement tout bois illicite ou tout bois de barrages ou issu de projets de conversion forestière, d'ici le mois de...200x.

D'ici le mois de ...200x, tous les produits bois commercialisés par la société 'Produits bon bois' seront transformés dans des usines disposant d'une certification de la chaîne de contrôle. »

Etape n°5

Agir

Votre système de contrôle du bois se met en place – vous avancez ! Vous avez une politique du bois (élément n°1) ; un système d'audit interne (élément n°5) et un programme de communication (élément n°7). Le moment est venu d'agir pour aller au bout du plan d'action. Il vous faut un programme d'achat du bois (élément n°2), des systèmes de chaîne de contrôle (élément n°3), des systèmes de contrôle de l'origine du bois (élément n°4) et un processus d'audit indépendant par un tiers (élément n° 6).

Élément n°2

Un programme d'achat de bois bien ciblé

Votre politique du bois définit clairement le bon bois, détermine le bois que vous voulez éliminer de votre chaîne d'approvisionnement et le bois que vous êtes prêt à accepter pour atteindre 100% de vos objectifs. Il vous faut maintenant un programme d'achat de bois bien ciblé qui vous donne toute certitude que le bois vous utilisez correspond bien à ce que vous avez défini. La meilleure façon d'y parvenir, c'est d'acheter le bois directement vous-même. Si vous ne disposez pas du savoir-faire forestier requis dans votre entreprise, c'est le moment de le rechercher. Parlez-en à des experts forestiers ou à des ONG des pays d'où provient votre bois. Ils vont vous aider à voir comment vous procurer du bois qui réponde aux critères de votre politique.

Acheter en direct à l'exploitation sans passer par des négociants et des intermédiaires permet de choisir les sources qui correspondent à vos exigences. Vous saurez ainsi d'où vient votre bois – et vous ne dépendrez plus des autres pour faire ce que vous voulez. Mais acheter du bois, ce n'est pas simple et il faut un savoir-faire certain. C'est également très coûteux et peut créer des difficultés de trésorerie et de lourde gestion de stocks. Mais si vous avez la possibilité de le faire et que c'est raisonnable pour votre activité, cela peut être le moyen le plus sûr de vous assurer que votre politique du bois est réellement mise en place.

S'il ne vous est pas possible d'acheter le bois vous-même, il convient alors de travailler en étroite coopération avec le partenaire de votre chaîne d'approvisionnement qui le fait pour vous. C'est à ce stade que tout votre projet va soit réussir soit échouer. Ce partenaire doit acheter le bois dans conformément à votre politique du bois et doit disposer d'une chaîne de contrôle et d'un contrôle de l'origine du bois opérationnels pour le prouver. Les négociants en bois et les intermédiaires disposent rarement de ces contrôles dans leurs propres installations de traitement du bois et préfèrent mélanger les bois – et ainsi le bois illicite ou indésirable peut être mélangé avec les autres bois, ni vu ni connu. Par conséquent, s'ils ne disposent pas de bons systèmes de chaîne de contrôle et de contrôle de l'origine de leurs bois, évitez si possible d'avoir affaire à eux. S'ils sont néanmoins pour vous incontournables, assurez-vous dans ce cas qu'ils installent des systèmes de gestion du bois appropriés pour que vous puissiez remonter la filière de votre bois jusqu'à la source dans une forêt qui réponde aux critères de votre politique du bois.

Concentrer les achats de bois sur un nombre restreint de forêts peut faciliter les choses, mais cela comporte des risques. Réduire le nombre des forêts où vous vous approvisionnez peut vous donner plus de moyens de pression sur les résultats de leur gestion forestière. Vos commandes ont plus de poids, en termes de proportion, pour les exploitants et il y a donc plus de chances qu'ils vous écoutent si vous leur demandez d'améliorer leur gestion forestière que si vous étiez un petit client. Mais dépendre d'une seule source d'approvisionnement n'est pas sans risques. Les gens vont et viennent et les philosophies de gestion forestière évoluent.

« C'est maintenant que le plus dur commence – il vous faut mettre en oeuvre votre politique ».

Des exploitants qui aujourd'hui ont pris l'engagement de respecter les critères de la FSC peuvent très bien de perdre leur emploi demain. Par ailleurs, des entreprises fiables peuvent attiser les convoitises de marchands de bois clandestins. Les politiques des gouvernements peuvent changer. Bien des choses peuvent faire qu'un bon fournisseur devienne un fournisseur douteux en un rien de temps. Acheter le bois dans plusieurs régions forestières, mieux encore dans plusieurs pays – si cela est raisonnable dans votre chaîne d'approvisionnement - réduit le risque que vous vous retrouviez sans bon bois d'œuvre pour fabriquer vos produits à la suite de changements imprévisibles qui affectent une seule zone forestière.

Élément n°3

Des systèmes de chaîne de contrôle

Pour avoir la certitude que vous éliminez tout bois illicite ou indésirable conformément à votre politique du bois, vous aurez besoin de systèmes de chaîne de contrôle et de contrôle de l'origine du bois à deux niveaux – dans la forêt d'où provient votre bois et au niveau des installations de manutention et de traitement du partenaire de votre chaîne d'approvisionnement. L'un sans l'autre n'avance à rien. Il va rester des failles par lesquelles du bois indésirable peut s'engouffrer dans la chaîne d'approvisionnement. Si le contrôle dans les diverses installations de transformation est doublé d'un contrôle en forêt même, pour n'importe quel morceau de bois vous allez pouvoir remonter jusqu'à la souche dans la forêt où a été récoltée la bille d'où il provient.

Il va vous falloir travailler en étroite coopération avec vos partenaires et les exploitants des forêts d'où provient votre bois pour que ces systèmes soient mis en place. Là encore, il peut être souhaitable de réduire le nombre d'intervenants dans votre chaîne d'approvisionnement ainsi que le nombre des forêts concernées. Il n'est peut-être pas souhaitable de vous approvisionner auprès de 50 usines. Si vous n'en retenez que 30, vous aurez proportionnellement davantage de moyens de pression sur chaque usine et vous aurez moins de mal à les persuader de mettre en œuvre les systèmes appropriés. Par contre, si votre entreprise est petite et que vous vous approvisionnez dans une seule usine pour laquelle vos commandes ne sont pas un grand enjeu, vous risquez de rencontrer des réticences à la mise en œuvre des systèmes de chaîne de contrôle. Si tel est le cas, il est grand temps de trouver un fournisseur qui lui est prêt à le faire.

Dans la forêt

Il vous faut un système de chaîne de contrôle qui, pour une bille donnée, permette de remonter du seuil des installations de votre partenaire dans la chaîne d'approvisionnement, à son transport jusqu'à la souche d'où elle est issue. Ce genre de système n'est pas très répandu mais la technologie requise est relativement simple et peu onéreuse. Si ces systèmes ne sont pas disponibles mais que la forêt correspond aux critères de votre politique du bois sur tous les autres points, vous devriez voir avec les exploitants de la forêt comment les mettre en place. Sans ces systèmes, il y a des risques importants que du bois illicite ou indésirable se mêle frauduleusement au bon bois et que votre politique du bois ne serve à rien.

A l'usine

Dès qu'une bille rentre dans la chaîne de transformation, un système de chaîne de contrôle doit fonctionner pour identifier tous les paramètres du suivi de ce bois.

Cela concerne tout le bois qui est transformé en produit fini, mais aussi celui qui devient déchet. En l'absence de tels systèmes, il y a un risque réel que du mauvais bois soit mélangé à du bon bois provenant des forêts que vous avez sélectionnées.

Il faut que chaque installation de traitement dispose d'un tel système – de l'instant où la bille est débitée (par exemple dans la scierie) jusqu'à et y compris l'endroit où le produit fini est emballé pour expédition. Si les partenaires de votre chaîne d'approvisionnement n'ont pas ces systèmes, vous allez devoir travailler avec eux pour les mettre en place pour répondre aux critères de votre politique du bois.

Votre objectif doit être ce qu'on pourrait appeler un système '**Etoile de platine**' dans lequel tout le bois que vous utilisez provient de forêts où existent des systèmes de chaîne de contrôle fiables et vérifiés par des tiers avec du bois qui est transformé dans des usines qui ont également des systèmes de chaîne de contrôle fiable et vérifiés par des tiers compétents.

L'**Etoile d'or** est une étape intermédiaire dans laquelle toutes les usines de transformation de votre chaîne d'approvisionnement disposent de systèmes de chaîne de contrôle efficaces mais pendant laquelle, seulement une partie des forêts où vous achetez du bois ont de tels systèmes en place. Les forêts qui ne disposent pas de ces contrôles doivent au minimum se conformer à votre politique du bois et être des exploitations légales et vous devez obtenir tous les documents qui prouvent que votre bois vient bien de là. Ce n'est déjà pas si mal, mais l'objectif final doit être d'arriver aux critères de l'étoile de platine.

Élément n°4

Procédures de contrôle de l'origine du bois qui entre dans des unités de transformation sous chaîne de contrôle

Une chose est d'acheter du bois issu d'une forêt donnée et une autre de n'utiliser que du bois transformé dans des usines qui ont des systèmes de chaîne de contrôle certifiés pour vos produits.

Encadré n°4

« Les certificats d'origine – un moyen simple de s'assurer de la légalité du bois »

Si votre société a passé contrat pour acheter un produit fini fait avec du bois dur tropical en provenance d'une usine en Asie du sud-est ou en Chine, ce bois risque fort d'avoir été abattu illégalement en Indonésie. Comment vérifier ?

Toutes les expéditions de billes ou de bois débité qui arrivent dans un port donné doivent être accompagnés de documents qui incluent un connaissance, un certificat d'origine, un certificat phytosanitaire, un contrat et une facture en bonne et due forme qui prouve que les billes ont bien été achetées par l'importateur, une liste récapitulative de l'expédition et une feuille de chargement.

Etape n°5 suite

Il vous faut un système de chaîne de contrôle qui garantisse que le bois sélectionné arrive bel et bien aux installations de transformation prévues et va effectivement servir à fabriquer vos produits. Il vous faut être en mesure de le prouver à quiconque veut vérifier, grâce à des documents fiables.

Les systèmes de contrôle de l'origine du bois vérifient, avant toute transformation, que c'est bien du bon bois qui sert à fabriquer vos produits. Si à la fois la forêt et les installations de transformation disposent de systèmes opérationnels de chaîne de contrôle, alors le mécanisme de contrôle de l'origine du bois est simple. Il suffit de vérifier des états qui démontrent quel bois a été utilisé pour fabriquer quel produit et de vous assurer que des documents authentiques sont aisément à votre disposition pour en avoir la preuve.

Voici ce dont vous avez besoin pour vous assurer que l'origine de votre bois est bien celle que vous avancez :

1) la preuve que le bois a été récolté et vendu par une exploitation forestière légalement homologuée. La preuve devrait normalement comporter :

> un exemplaire du permis qui prouve que l'exploitant est autorisé à récolter du bois dans la zone en question ;

> une autorisation des autorités forestières compétentes qui permette de récolter du bois dans une zone donnée de la forêt en question pendant la période d'abattage correspondante ;

> des listings de billes avec la référence des arbres, leur taille et l'identification de la zone d'abattage de la forêt d'où provient la bille ;

> éventuellement une copie du plan de récolte du bois ou autre document approuvé par les responsables de la gestion forestière ainsi qu'une copie du plan de gestion forestière homologué par les autorités compétentes qui prouve que l'entreprise en question a un droit de récolte dans une zone donnée.

2) Si le bois a été exporté avant d'arriver à l'endroit où votre bois est transformé, on doit vous fournir :

> un connaissance qui précise quand et par qui les grumes ont été exportées ;

> des contrats de vente qui précisent à qui le bois a été vendu, quand et qui prouvent que l'exportateur était légalement propriétaire du bois ;

> un certificat d'origine dûment visé par les autorités compétentes ;

> les documents douaniers du pays d'où provient le bois prouvant qu'il a été exporté légalement et que toutes les taxes et droits ont été acquittés ;

> les documents douaniers du pays où le bois a été importé prouvant qu'il a été importé légalement et que toutes les taxes et droits ont été acquittés ;

> tout certificat de transport requis pour prouver que le bois a été transporté conformément à la loi en vigueur.

Lorsque ce bois entre dans une usine de transformation qui dispose d'une chaîne de contrôle, le système va vérifier que c'est bien le bois choisi qui a été utilisé pour les produits finis. Si l'usine de transformation dispose d'une chaîne de contrôle mais qu'il n'y en avait pas dans les forêts, il est néanmoins possible de s'assurer que le bois que vous-même ou votre partenaire de la chaîne d'approvisionnement achetez sert bien à fabriquer vos produits. Votre système de contrôle de l'origine devrait permettre de démontrer que ce bois et ce bois seulement sert à fabriquer vos produits. Il ne vous sera pas possible de prouver que le bois provient de telle ou telle souche tant que la forêt ne dispose pas de systèmes de chaîne de contrôle, mais si vous avez tous les documents de la liste ci-dessus, vous avez cependant au minimum un système Etoile d'or. En continuant vos efforts auprès des exploitants de la forêt vous allez parvenir au niveau Etoile de platine dès qu'ils auront mis en place un système de chaîne de contrôle.

Élément n°6

Un mécanisme d'audit par un tiers indépendant

Les gens ne croiront jamais que vous faites tout le nécessaire si quelqu'un de fiable ne le leur confirme pas. Il faut que vos systèmes soient vérifiés et homologués par un vérificateur qui soit un tiers extérieur. Dans le cadre du système FSC, par exemple, il y a des vérificateurs de la chaîne de contrôle agréés. Il vous faut engager les services d'un vérificateur agréé pour surveiller et démontrer que votre politique du bois fonctionne correctement dans la pratique.

Si le vérificateur accorde à votre programme son label de qualité officiel, vous pouvez en toute confiance en faire un usage commercial.

Ce dont il faut se méfier lors de l'étape n°5

Les documents falsifiés

Le commerce international du bois regorge de documents falsifiés. Dans certains pays, il est possible de se procurer n'importe quel document 'légal' n'importe quand en échange d'une 'commission' appropriée.

Votre équipe d'audit interne va devoir regarder de très près les documents de contrôle de l'origine du bois. N'oubliez jamais la règle d'or – vérifier et contre vérifier, revérifier et contre vérifier encore. Tous les documents doivent porter les cachets requis dûment apposés par l'administration officielle du pays concernés et doivent absolument être des originaux parfaitement lisibles.

Encadré 4 (suite)

Un premier moyen rapide de contrôle de légalité, c'est de regarder le certificat d'origine. Il devrait toujours être délivré par une administration compétente, l'administration forestière locale par exemple, et non pas par une chambre de commerce locale. Tout certificat d'origine émanant d'une chambre de commerce locale doit éveiller de forts soupçons sur son authenticité et donner lieu à plus ample vérification dans les meilleurs délais. Le certificat doit être daté et porter le cachet de l'administration d'état concernée. Il doit mentionner le cubage exporté, l'essence, la provenance, le responsable de l'opération, le destinataire, la date à laquelle elle a été effectuée et le navire transporteur.

Même délivré par une administration du pays, il n'y a pas de garantie d'authenticité pour autant parce que genre de document s'achète. C'est cependant déjà un bon début parce que vous allez pouvoir vérifier que le document a été délivré dans les règles, en allant voir l'administration en question et en demandant à consulter les archives pour vous assurer que le certificat a bien été délivré par ce service. Si tel est le cas, il va figurer dans les archives. Dans le cas contraire, vous pouvez considérer que quelqu'un dispose quelque part de tampons et de cachets et établit de faux documents. Si vous vérifiez le numéro d'enregistrement unique du document auprès de l'échelon administratif supérieur, vous pourrez savoir si les taxes et redevances dues ont bien été acquittées.

Au-delà de cette vérification simple, bien d'autres recherches peuvent être effectuées, en particulier à partir de la feuille de chargement, mais en général lorsqu'on arrive à savoir qui a émis le certificat d'origine, on a déjà connaissance de 90% de la réalité.

Etape n°5 suite

Des documents qui ont été photocopiés et re-photocopiés doivent inciter à la plus grande méfiance. Des billes achetées sur la base de ce genre de documents émanant d'une chambre de commerce ont toutes les chances d'être d'origine douteuse. L'encadré n°4 donne des informations qui permettent de vérifier la légalité des documents rapidement.

Remontez à la souche

La preuve irréfutable que le bois est légal, ce n'est que par le biais d'une chaîne de documents qui remontent jusqu'à la souche à partir de laquelle la bille ou le bois de scierie sont censés provenir que vous l'aurez. Si la taille et les essences correspondent à celles des billes, tout va bien. Donc vérifiez la légalité de votre bois jusqu'au bout. Cela ne signifie pas qu'il vous faut régulièrement aller dans la forêt vérifier chaque bille (ou envoyer quelqu'un le faire pour vous). Des inspections surprises sont un bon moyen de faire comprendre à vos fournisseurs que vous ne plaisantez pas sur le sujet, que vous connaissez la chanson et que vous êtes prêt à prendre les mesures requises à l'encontre de quiconque ne fait pas ce qu'il devrait.

Des promesses, encore des promesses et toujours rien

La promesse de fournir des documents légaux ou de mettre en place un système de chaîne de contrôle ne se traduisent pas toujours dans les faits et sont parfois des mesures dilatoires dans l'espoir que le problème va disparaître tout seul, ce qui arrive souvent car les entreprises doivent traiter en priorité d'autres questions urgentes. Tenez-vous prêt à épinglez un fournisseur qui ne fait pas le nécessaire pour tenir les engagements qu'il a pris envers vous. Si les visites de suivi de votre équipe d'audit interne concluent à peu de progrès dans la mise en place d'un système de chaîne de contrôle ou à une incapacité chronique à fournir les documents nécessaires pour le contrôle de l'origine de votre bois, voyez ce que vous pouvez faire pour y remédier. Il faut peut-être davantage de formation – il se peut simplement que vos fournisseurs n'aient pas bien compris ce que vous leur demandez. Si en dépit de votre aide les choses n'avancent guère, il va falloir vous interroger sur leurs intentions réelles. C'est vous qui savez le mieux jusqu'où leur donner leur chance mais au bout du compte, s'ils ne mettent pas en place les systèmes nécessaires, vos fournisseurs vont compromettre les chances de réussite de votre politique du bon bois.

Les engagements non tenus

Si votre entreprise est importante et utilise beaucoup de bois, le processus peut prendre beaucoup de temps. Si votre entreprise est petite avec peu de moyens de pression, là encore cela risque d'être long. Si les choses traînent trop, vous risquez de perdre tous les bénéfices de votre démarche. Si les avantages à long terme commencent à se perdre dans la nuit des temps, vous allez avoir du mal à garder intacte la motivation du personnel de votre entreprise pour poursuivre le difficile parcours que le projet implique.

Vos équipes vont sûrement découvrir des escroqueries et pratiques répréhensibles en cours de route. Votre responsable de projet, votre équipe d'audit interne et éventuellement toute votre entreprise vont avoir du mal à rester mobilisés, juste parce que tout ça semble tellement impossible et impénétrable. La multiplicité des problèmes et des transactions illégales à surveiller risque de décourager l'équipe. En tant que président ou dirigeant de l'entreprise, il faut vous assurer que le fait d'atteindre les étapes clé de votre plan d'action – même si les étapes sont modestes – est dûment reconnu et apprécié à la fois en interne et à l'extérieur de votre entreprise.

Assurez-vous que les choses avancent et que votre équipe dispose des moyens nécessaires.

Une aide extérieure

C'est une vaste tâche qui exige beaucoup de persévérance. Si votre entreprise est de petite taille, il se peut que vous ne disposiez pas des ressources nécessaires pour passer de l'étape n°1 à l'étape n°6. Même si votre entreprise est importante et dispose de moyens, il peut s'avérer judicieux d'avoir recours à une aide extérieure – des gens qui connaissent le négoce du bois et l'industrie forestière - pour atteindre vos objectifs. Une liste des organisations susceptibles de vous aider figure page 31.

En tout état de cause, même si vous décidez d'avoir recours à une aide extérieure, il est très important que vous ayez un responsable de projet dans votre entreprise pour faire le point et rester en contact direct avec les prestataires externes. En fin de compte, le processus va exiger des décisions difficiles dans votre entreprise, et vous seul en tant que chef d'entreprise pouvez les prendre et les faire appliquer. Le prestataire de conseil extérieur ne peut que donner des avis et faire des suggestions que vous seul pouvez faire accepter comme la politique de votre entreprise.

« Les gens ne croiront jamais que vous faites tout le nécessaire si quelqu'un de fiable ne le leur confirme pas »

Etape n°6

Atteindre les objectifs

Selon la complexité, la taille et la qualité de base de votre chaîne d'approvisionnement, pour passer de l'étape n° 1 à l'étape n°5, il va vous falloir de deux mois à plusieurs années selon pour mettre en place les sept éléments de votre système de contrôle du bois et pour atteindre votre objectif, éliminer tout bois illicite ou autrement indésirable de votre chaîne d'approvisionnement.

Le moment où vous allez atteindre vos objectifs, même si c'est plus tard que prévu va être un grand moment parce que éliminer le bois illicite et indésirable n'est pas chose facile. C'est une grande réussite dont vous pouvez être fier. Maintenant, il ne vous reste qu'à en profiter. Vous êtes à même de garantir que vous n'utilisez pas de bois illégal dans la mesure où votre système de contrôle du bois fait l'objet de vérification et d'audit par des tiers extérieurs et que cela vous met en position de force sur le marché. Sans aucun doute vous allez pouvoir en tirer parti pour promouvoir votre entreprise.

Mais il ne faut jamais relâcher votre effort, an aucun cas. Il vous faut être en permanence au courant de toutes les questions qui touchent à votre politique du bois. Les intermédiaires véreux en bois illicite sont toujours là et les sommes d'agent à gagner dans le commerce illicite du bois sont énormes. Sans une vigilance de tous les instants, il y aura toujours un risque que quelqu'un fasse entrer du bois illicite ou indésirable dans votre chaîne d'approvisionnement. Conservez en permanence les systèmes qui vous ont permis d'atteindre vos objectifs.

Réviser et actualiser constamment votre politique et vos pratiques. Il y a toujours moyen de faire mieux pour parvenir à vos objectifs. Assurez-vous que les partenaires de votre chaîne d'approvisionnement font de même – vérifiez en permanence la façon dont ils améliorent leur chaîne de contrôle certifiée. Pour les forêts dans lesquelles vous vous approvisionnez, restez en contact avec tous vos interlocuteurs pour vous assurer des bases de votre chaîne d'approvisionnement. Les situations évoluent. Une forêt qui est certifiée aujourd'hui peut très bien perdre son homologation demain et des forêts nouvellement certifiées offrir des perspectives d'achat valables.

Si vous avez réussi à faire tout ça, c'est que vous avez atteint le but que vous vous étiez fixé en ouvrant cette brochure. Après tant d'efforts vous risquez de vous demander si ça en valait la peine. Vous en jugerez, avec du recul, mais comme les exigences en matière de réglementation vont être de plus en plus strictes et que vos clients connaîtront de mieux en mieux les problèmes liés à la disparition de la couverture forestière de la planète, il va suffire d'un peu de patience pour prouver que activité ne peut plus exister sans élimination du bois illicite des chaînes d'approvisionnement.

Ce dont il faut se méfier lors de l'étape N°6

Crier victoire trop fort ou trop tôt

Il est bien normal que vous cherchiez à faire profiter votre entreprise de retombées positives dès que vos efforts commencent à porter leurs fruits. Mais il va falloir des mois, voire des années avant que vous n'atteigniez vraiment vos objectifs. Il faut absolument éviter de se vanter trop tôt d'avoir atteint un objectif donné. Assurez-vous que vous avez bien bétonné les progrès accomplis avant de le proclamer au monde entier. Si vous criez victoire trop fort ou trop tôt, vous risquez d'être accusé de tromperie ou de blanchiment écologique et vous risquez de perdre tout avantage lorsque vous parviendrez vraiment à atteindre vos objectifs.

Baisser la garde

Il ne faut jamais baisser la garde. Au risque de répéter ce que nous avons déjà dit : il vous faut rester sur le qui-vive parce les filières douteuses sont toujours là et qu'il y aura toujours de gens qui auront intérêt à mettre du bois illicite ou par ailleurs indésirable dans vos commandes.

Même si les forêts où vous vous approvisionnez sont valablement certifiées par un système international reconnu, vous ne pouvez à aucun moment relâcher la pression qu'exercent vos systèmes de contrôle. Assurez-vous que ces forêts continuent à pratiquer une gestion forestière et un négoce responsables. Les sociétés qui travaillaient avec du tek indonésien certifié FSC l'ont appris à leurs dépens lorsque la certification FSC a été suspendue.

Ne pas réguler et surveiller votre chaîne d'approvisionnement, même si elle repose sur des forêts certifiées est donc le plus sûr moyen de courir au désastre financier. Assurez vous de votre maîtrise de votre chaîne d'approvisionnement et ne baissez jamais la garde.

Pour conclure

Si vous en êtes déjà arrivé à ce stade et que vous avez éliminé le bois illicite et autre bois indésirable de votre chaîne d'approvisionnement, toutes nos félicitations. La tâche a certainement été rude et votre entreprise aujourd'hui est sûrement bien différente de ce qu'elle était quand vous avez commencé.

Il est plus probable que vous n'avez pas encore commencé mais vous avez lu *A bon bois bon commerce* pour voir ce qui vous attend. Peut-être que cette lecture vous a plongé dans une grande perplexité et que vous vous demandez par où commencer.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'un processus laborieux mais qu'au bout du compte vous en tirerez des avantages commerciaux. Au minimum vous travaillerez en conformité avec les règles et réglementations et vous pourrez poursuivre vos activités. En plus positif, vous allez positionner votre entreprise différemment de la concurrence, et donc pouvoir gagner des parts de marché supplémentaires.

N'oubliez pas qu'il y existe des moyens de se faire aider et que vous n'aurez pas à vous battre tout seul pour y parvenir et refaire les mêmes erreurs que les autres. Il y a des gens et des entreprises qui ont l'expérience de la mise en œuvre de ce processus. Profitez de leur expérience.

Et enfin, bonne chance .Comme on dit en Italie, '*Su, coraggio*': courage allez-y.

Si vous voulez vous pouvez. Il faut juste que vous soyez parfaitement décidé à changer la totalité de votre façon de travailler.

«*Ne baissez jamais la garde* »

Vous y êtes arrivé

Annexe 1

Qu'est-ce que le bon bois ?

La politique du bois d'une entreprise doit toujours commencer par la définition du bon bois qui va être la sienne.

La définition du bon bois doit à tout le moins partir de l'élimination du bois illicite de la chaîne d'approvisionnement. *Le bois illicite* est du bois qui est produit au mépris des lois règles et règlements du pays fournisseur. La conception du bois illicite varie d'un pays à l'autre parce que les lois sont différentes, mais le terme englobe aussi bien l'abattage dans des zones protégées, que l'abattage dans des forêts productives mais sans l'autorisation requise, ou encore le bois sur lequel les taxes, redevances et droits exigibles ne sont pas acquittés. *Le bois légal* est du bois qui est produit dans le respect des lois, règles et règlements du pays fournisseur et sur lequel les taxes, redevances et droits exigibles ont été dûment acquittés.

Aux yeux de certains comme des ONG de protection de la nature, s'assurer de la légalité du bois ne suffit pas à en faire du bon bois dans la mesure où il y a du bois légal qui provient de forêts dont l'exploitation est dévastatrice. Néanmoins, au point de départ, il faut au moins que le bois soit légal.

En fin de compte, le bon bois devrait provenir de forêts dont la bonne gestion est prouvée. Chacun a sa façon de voir les choses mais il y a un certain nombre de normes et de procédures de certification généralement acceptées dans le monde.

Au niveau international, les efforts entrepris pour promouvoir l'exploitation forestière durable visent à mettre au point des critères et des indicateurs qui permettent d'évaluer, de suivre et de formaliser la qualité durable de la gestion forestière, que ce soit au plan national ou de la forêt individuelle locale. Ces initiatives incluent les critères et indicateurs élaborés par **l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)** et par le processus intergouvernemental paneuropéen ainsi que les processus de Montréal et de Tarapoto.

En même temps que ces processus intergouvernementaux, un certain nombre de programmes indépendants de certification forestière sont apparus, avec pour objectif de fixer des normes de bonne gestion forestière. Toutefois, ces programmes n'offrent pas tous les mêmes garanties de sérieux⁴ et ne sont pas tous aussi largement reconnus. Pour certains, la seule norme acceptable est celle du FSC et les entreprises ne devraient traiter que du bois FSC. D'autres, comme le TFT, considèrent que même si la certification FSC est la plus fiable et stricte à ce jour, les entreprises doivent se rapprocher du but à atteindre en utilisant des bois qui ne sont pas encore certifiés FSC, pour la bonne et simple raison qu'il y a si peu de bon bois certifié FSC sur le marché. Progresser par étapes d'une part en éliminant le vraiment mauvais bois (comme le bois illicite) mais aussi en intégrant une proportion croissante de bon bois certifié FSC ou tout autre nouveau système de certification rigoureux et reconnu vaut mieux que faire faillite. Les entreprises qui adoptent des politiques en vue de parvenir à 100% de bois FSC ou équivalent, ont donc autant besoin de savoir quel bois rechercher que quel bois éviter.

Les définitions ci-dessous sont des repères en ce sens. En fin de compte, pour éliminer le bois provenant d'une source donnée il faut savoir exactement d'où il vient.

Le bois de transition est du bois produit dans une forêt légalement exploitée qui est en train de faire le nécessaire pour obtenir sa certification. Le bois de transition est un concept relativement récent et il permet de distinguer le bois acheté auprès de sociétés qui ont choisi de viser une certification indépendante et ont lancé un programme en ce sens, soit seules, soit avec l'appui d'un organisme indépendant.

⁴ Pour sa nouvelle politique opérationnelle, la Banque mondiale s'appuie sur l'évaluation par tiers indépendant pour décider d'accorder ou pas des financements d'aide à la gestion forestière en dehors des zones de conservation de forêts critiques – pour les détails, voir le site Internet de la Banque sur www.worldbank.org/forestry. La politique forestière de la Banque mondiale définit un certain nombre de normes auxquelles doit répondre un système de certification pour qu'un financement de soutien puisse être envisagé. Lors de la présentation des avancées réalisées dans le cadre de leurs objectifs de gestion forestière, l'alliance Banque mondiale - WWF pour la conservation et l'utilisation durable des forêts a uniquement fait état de zones certifiées par la FSC dans les pays clients de la Banque. L'alliance considère qu'à l'heure actuelle, le FSC est le seul système qui respecte tous les critères de la politique des forêts de la Banque ainsi que des notes opérationnelles de l'alliance – voir le 'Programme d'alliance 2003-2005 Banque mondiale - WWF pour les forêts'.

Le bois indésirable est du bois que les entreprises ne veulent pas voir entrer dans leur chaîne d'approvisionnement, pour des raisons éthiques, écologiques ou autres. Il peut s'agir de bois provenant d'origines aussi variées que des forêts menacées ou à haute valeur de conservation, des projets de reconversion de zones forestières, des programmes de déboisement pour barrages, du bois en provenance de certains pays ou certaines sociétés ou du bois issu de toute origine que l'entreprise refuse d'accepter.

i) Les forêts à haute valeur de conservation, les forêts menacées et les forêts anciennes

Le principe n°9 de la FSC utilise le terme de forêts à haute valeur de conservation (FHVC) mais ne donne pas de directives pratiques pour les identifier ou les gérer. L'expérience a montré qu'en pratique cela pose problème. De nombreuses ONG sont de plus en plus préoccupées par les coupes dans des FHVC, malgré les systèmes de gestion certifiés en place, dans la mesure où la ressource est d'une telle rareté qu'elle ne devrait en aucun cas être récoltée. Il y a donc beaucoup de débats et d'analyses en cours au plan mondial, national, voire régional et même de telle ou telle forêt pour tenter de mieux définir ce concept afin que tous ceux qui participent ou s'intéressent à la gestion forestière sachent exactement comment recenser les forêts à haute valeur de conservation et assurer leur protection efficacement.

Entre temps, certaines ONG, en particulier aux Etats-Unis ont lancé un appel en direction des entreprises pour qu'elles évitent d'utiliser du bois provenant de forêts dites menacées et en coopération avec le World Resources Institute, elles ont élaboré un ensemble de critères applicables (voir www.wri.org/wri). Par le passé, ces organisations se sont de même penchées sur le sort des 'forêts ancestrales', une notion proche également mal cernée même si la notion de 'forêt ancestrale' est désormais intégré dans les critères qui régissent les forêts menacées. Les entreprises ont besoin de savoir s'il y a des forêts à haute valeur de conservation dans la zone d'où provient leur bois. Il arrive souvent, en particulier dans les tropiques, que l'analyse qui permettrait de classer une forêt comme haute valeur de conservation ou forêt menacée n'ait pas été faite. Les entreprises ont alors le recours d'exclure de leur chaîne d'approvisionnement le bois en provenance de régions déterminées en attendant que ce classement soit effectué ou peuvent dans ce cas décider de faciliter ce classement. Les entreprises vont alors devoir répertorier le bois en provenance de ces forêts comme 'bois indésirable' et prendre les mesures nécessaires pour l'éliminer.

ii) Les projets de conversion des zones forestières

La conversion des aires forestières en zones agricoles ou autres n'est pas forcément illégale mais ce n'est pas de la 'bonne gestion forestière' pour autant dans la mesure où les forêts en question ne peuvent pas être gérées dans une perspective durable puisqu'elles sont progressivement détruites tout comme l'est la biodiversité qu'elles abritent. Bien souvent, la conversion des aires forestières a des conséquences sociales majeures dans la mesure où les populations indigènes dépendent de la forêt pour vivre et ne peuvent plus subvenir à leurs besoins en cas de déforestation.

Les entreprises peuvent donc décider d'éliminer tout bois provenant de programmes de conversion forestière, qu'il soit licite ou pas, et le bois provenant de ces zones peut être considéré comme 'bois indésirable'.

iii) Les projets de déboisement pour les barrages

Il est une catégorie de conversion forestière qui mérite d'être traitée à part, c'est celle des déboisements pour barrages. Les projets de barrages sont en fait des projets de conversion définitifs puisqu'ils ne laissent plus le moindre espoir qu'une forêt puisse repousser une fois qu'elle a été submergée par le lâchage des eaux du barrage. Ceci ne signifie pas que les projets de barrage soient nécessairement néfastes mais décider d'utiliser ce bois devrait dépendre des avantages et inconvénients pour l'environnement et les habitants que comporte un projet donné. Il y a eu beaucoup de déboisement et de collecte illégale en particulier dans certains pays tropicaux au nom de projets de déboisement pour barrages et beaucoup de bois est entré dans la chaîne d'approvisionnement sous ce prétexte alors qu'en fait il avait été abattu dans des zones qui n'étaient absolument pas celles du bassin d'alimentation du barrage. Les entreprises peuvent donc décider d'exclure le bois provenant du déboisement pour un barrage donné ou de tous les projets de barrages en cataloguant ce bois comme 'autre bois indésirable'.

iv) Le bois qui ne devrait pas entrer dans la chaîne d'approvisionnement quelle qu'en soit le lieu de collecte

Les entreprises peuvent décider d'exclure de leur chaîne du bois, quel que 'en soit le lieu de collecte, qui est récolté sur fond de violations des droits de l'homme, de soutien financier à des conflits armés ou en passant outre des sanctions commerciales des Nations unies. Une fois établie une politique d'entreprise qui définit ce qui est et ce qui n'est pas acceptable, la société en question peut alors mettre en place des systèmes pour éliminer réellement tout bois provenant de sources indésirables quelle qu'elles soient.

Une bonne façon de réunir tous ces éléments et d'en faire une mise en forme cohérente, c'est de préciser des catégories d'origine des bois que votre entreprise va accepter ou refuser. Par exemple, vous pouvez retenir quatre catégories spécifiques dans votre politique du bois :

Le bois FSC

Le bois qui est récolté dans une forêt gérée conformément aux critères FSC

Le bois de transition

Le bois qui est récolté dans une forêt qui a un programme en cours et crédible pour parvenir à la certification FSC, de préférence suivi par un tiers indépendant.

Le bois légal d'origine connue

Le bois qui est récolté dans une forêt qui est reconnue légale à 100% mais n'a pas encore entrepris de faire le nécessaire pour obtenir sa certification

Sous catégorie : le bois des forêts à haute valeur de conservation

Sous catégorie : le bois des projets de conversion forestière

Sous catégorie : le bois issu du déboisement pour barrage

Sous catégorie : les bois provenant de zones à problème

Le bois d'origine inconnue

Le bois d'origine inconnue, vraisemblablement illégale

Lors de la définition des bases de votre chaîne d'approvisionnement, vous allez recenser une vaste gamme d'origines au sein de chaque catégorie et sous-catégorie. En décidant de votre politique du bois, vous pouvez établir la ligne de démarcation entre ce que vous accepterez et n'accepterez pas au niveau que vous souhaitez. Par exemple, vous pouvez décider d'accepter du bois FSC, du bois de transition et du bois légal d'origine reconnue mais exclure le bois de forêts à haute valeur de conservation connues, de projets de conversion forestière, le bois de zones à problème spécifiques et bien sûr le bois d'origine inconnue.

Annexe 2

L'historique du TFT

En Septembre 1998, l'ONG britannique **Global Witness** a publié la preuve manifeste que d'énormes quantités de bois d'oeuvre illégalement récolté au Cambodge étaient exportées vers le Vietnam, transformés en meubles de jardin puis exportés sur les marchés européens.

Dans toute l'Europe, les ONG militantes ont repris l'information et attaqué les principaux revendeurs de ces meubles. Les ONG ont ciblé leur action sur les principaux détaillants dans leurs pays respectifs parce que c'étaient eux qui avaient le plus de chance d'attirer l'attention des médias. La plupart des gros détaillants avaient un fournisseur commun, **ScanCom International**.

ScanCom, une société danoise, opérait depuis sa base de Hô Chi Minh-Ville et avait recours à des fabricants sous contrat pour fabriquer et exporter ses produits. Ces fabricants sous contrat achetaient toute la matière première bois eux-mêmes et par conséquent ScanCom n'avait aucune maîtrise des sources. Aucun d'entre eux n'avait de système de chaîne de contrôle certifiée ni de contrôle de l'origine du bois qui permette de vérifier la légalité des matières premières entrantes. Lorsque les clients de ScanCom se sont émus et ont demandé à l'entreprise si elle était sûre de ne pas recevoir du bois illégal, ScanCom n'a pas pu les rassurer. ScanCom s'est trouvé dans un scénario-catastrophe – sans la moindre idée d'où provenait leur bois et de graves allégations d'illégalité et même de violation des droits de l'homme dans le pays d'où d'aucuns pensaient que le bois risquait fort de provenir. Les clients de ScanCom se sont indignés, ce qui se comprend, et ont exigé que quelque chose soit fait pour remédier à la situation dans les meilleurs délais. ScanCom avait donc un problème majeur à résoudre – la société risquait de perdre ses principaux clients et toute son activité si elle était incapable de prouver de façon vérifiable grâce un audit par un tiers indépendant qu'elle avait éliminé tout bois illicite de sa chaîne d'approvisionnement.

ScanCom savait qu'il ne disposait pas en interne des compétences requises pour établir un système de chaîne de contrôle et de contrôle de l'origine du bois – à cette époque ils ne savaient même pas où ils en étaient dans ce domaine. Ils ont alors pris contact avec le **WWF** pour demander conseil et le WWF leur a suggéré d'engager un consultant pour les aider, ce qu'ils ont fait en janvier 1999. ScanCom a également entamé un dialogue avec de nombreuses ONG qui l'attaquaient et toutes sans exception ont dit « procurez-vous du bois certifié FSC » ! A l'époque, et même encore aujourd'hui, le total des surfaces forestières naturelles certifiées FSC reste faible en Asie et ScanCom s'est vite rendu compte que les rares forêts certifiées disponibles ne suffiraient jamais à fournir tout le bois nécessaire à leur activité.

ScanCom et **ses clients** avaient besoin de montrer au plus vite qu'ils avaient l'intention de remédier à la situation. Ils ont décidé de travailler avec du bois FSC, donc devaient s'en procurer et en décembre 1998, ScanCom a acheté tout le volume de bois proposé lors d'une vente aux enchères dans ce qui était alors la seule forêt naturelle certifiée d'Asie (celle de Deramakot, dans la région de Sabah en Malaisie) pour montrer aux ONG et à leurs clients qu'ils allaient faire le nécessaire. Ils avaient également besoin de bois de transition légal. Il leur fallait disposer d'une chaîne de contrôle et d'un contrôle de l'origine du bois ainsi que d'une politique du bois avec la politique d'achats correspondante pour parvenir aux objectifs de cette politique. ScanCom et ses principaux clients ont alors fondé le **Tropical Forest Trust**, le **TFT** pour les aider à atteindre leurs objectifs. Le TFT a été fondé en mars 1999 dans le but clairement défini de faire certifier davantage de forêts naturelles en Asie et d'aider ScanCom et ses clients à intégrer du bois provenant de ces forêts dans leur chaîne d'approvisionnement tout en éliminant dans le même temps le bois illicite et par ailleurs indésirable. Le TFT était également un moyen de faire connaître leurs progrès aux ONG concernées.

En créant le TFT et en devenant membre, ScanCom et ses clients se sont fixé comme objectif d'arriver avant le 1^{er} avril 2001 – seulement deux ans plus tard – à disposer d'un système de chaîne de contrôle et de contrôle de l'origine du bois opérationnels qui, grâce à la vérification par un tiers indépendant permette de prouver qu'ils auraient avec succès éliminé tout bois illicite de leur chaîne d'approvisionnement. A cette époque, ScanCom avait recours à plus de 45 fabricants sous contrat pour une consommation de bois d'environ 80 000m³ de bois rond destinés à la fabrication de ses produits – un défi de taille.

En mars 1999, ScanCom a invité **SGS Vietnam** à entreprendre une évaluation préliminaire de chaîne de contrôle dans les trois usines sélectionnées pour transformer le bois FSC acheté. Le rapport s'est avéré des plus pessimistes sur les chances que ces usines obtiennent jamais une certification. SGS se sont vu suggérer une évaluation complète trois mois plus tard, en mai 1999 et à la grande surprise des vérificateurs, les trois usines (suite à un programme intensif de formation fourni par. ScanCom) se sont avérées avoir mis en place les systèmes nécessaires et ont obtenu la certification de leur chaîne de contrôle.

Ces usines ont été les premières installations certifiées par chaîne de contrôle au Vietnam et les tous premiers produits finis labellisés FSC du pays. En juillet 1999, ScanCom a embauché son conseiller qui a été nommé Directeur des opérations au Vietnam et chargé des questions de l'environnement au sein de la société. Ce directeur était également Directeur opérationnel à temps partiel du TFT et le responsable de projet de ScanCom en charge de respecter les objectifs fixés pour avril 2001.

Le directeur des opérations a mis sur pied une équipe de vérification interne qui s'est attelée à la tâche de mettre en place des systèmes de contrôle de l'origine du bois et d'élargir les programmes de formation à la chaîne de contrôle à l'intention de ses fabricants sous contrat.

Le comité d'audit interne s'est également attelé à la tâche de vérifier les bases de la chaîne d'approvisionnement – d'où provenait le bois de la société ? D'énormes efforts ont été faits pour obtenir des documents attestant de l'origine du bois des partenaires de la chaîne d'approvisionnement de ScanCom – ses fabricants sous contrat et les négociants qui fournissaient le bois. La tâche s'est avérée bien ingrate mais révélatrice. Aucun de ces fabricants sous contrat ne voulaient communiquer leurs documents sur l'origine du bois et dans la plupart des cas les documents étaient mal faits et ne donnaient aucune preuve réelle de la légalité du bois. Les négociants en bois et les intermédiaires participant n'avaient aucun intérêt à coopérer. ScanCom avait espéré que les bases de ses exigences pour les approvisionnements auraient des retombées jusqu'aux forêts de la région et qu'il serait alors possible de les cibler et leur fournir l'aide du TFT. ScanCom et ses clients payaient 2% du prix FAB pour chaque livraison de produits non certifié FSC utilisé au TFT et ces fonds servaient à fournir conseil et assistance aux exploitants forestiers pour les aider à obtenir la certification FSC. Et pourtant, il s'est avéré impossible de découvrir de quelles forêts provenait le bois.

En septembre 1999, ScanCom a formalisé sa politique du bois et en décembre 1999 a commencé à acheter directement son bois, court-circuitant ainsi les intermédiaires et négociants. En mars 2002, trois fabricants sous contrat avaient obtenu la certification de leur chaîne de contrôle. En septembre 2000, 20 fabricants sous contrat avaient des chaînes de contrôle et des contrôles stricts de l'origine du bois opérationnels. La politique d'achat direct de bois de ScanCom avançait bien, sur la base des forêts qui répondaient aux objectifs de la politique du bois de la société. Les fabricants sous contrats continuaient eux aussi à acheter du bois mais avant que ce bois ne puisse être utilisé pour les produits ScanCom ils devaient fournir tous les documents dûment attestés et signés par le comité d'audit interne.

Au 1^{er} avril, 2001, ScanCom et ses clients avaient atteint leur objectif. ScanCom avait réduit le nombre de fabricants sous contrat à 35, tous étant certifiés par des vérificateurs externes accrédités FSC. Des procédures rigoureuses de contrôle d'origine du bois avaient été mises en place ainsi que le programme d'achat de bois de ScanCom et le TFT avait commencé à travailler avec deux unités de gestion forestière pour les aider à parvenir aux normes FSC. Toutes les forêts où ScanCom achetait du bois ne disposaient pas de chaîne de contrôle opérationnelles mais une vérification rigoureuse des documents fournis et un contact avec les parties prenantes dans les pays d'origine du bois permettaient à l'entreprise d'avoir une certitude raisonnable que le bois était légal. Il restait beaucoup à faire auprès des forêts et le TFT l'a fait. En juillet 2002, le premier projet entrepris par le TFT a abouti à la certification FSC et l'autre projet a vu la mise en place d'une chaîne de contrôle de la souche à la livraison. Dans le même temps, ScanCom avait augmenté le volume de bois FSC acheté et dans certains cas ses clients n'acceptaient plus que des livraisons de meubles 100% certifiés FSC.

ScanCom et ses clients s'étaient trouvés dans une situation bien délicate fin 1998. En à peine deux ans, ils ont su faire passer leur chaîne d'approvisionnement du n'importe quoi le plus total à un contrôle strict et prouvé de la légalité de leur bois. Les filières frauduleuses sont toujours là et ScanCom et ses clients doivent en permanence rester vigilants sinon tous leurs efforts seraient anéantis. Ceci dit, cet exemple montre à l'évidence qu'il est possible d'éliminer le bois illégal ou par ailleurs indésirable de chaînes d'approvisionnement pourtant complexes. Cet exemple est véridique et c'est une belle réussite.

WWF International a rendu hommage à cette belle réussite en donnant au TFT et à ses membres en mars 2001 sa plus haute distinction pour honorer une oeuvre en faveur de l'environnement, celle du **Don à la Terre**.

Plan d'action.

Ce plan d'action, donné à titre d'exemple, élaboré pour une société fictive, se base sur des besoins annuels en matière première bois d'environ 100 000 m3 de billes. L'hypothèse de travail est que le but à atteindre est d'éliminer le bois illicite et autre bois indésirable de la chaîne d'approvisionnement de la société sur deux ans.

Etape n°1 Constituer une équipe

- 1.1 Nommer le responsable de projet
- 1.2 Elaborer le plan d'action
- 1.3 Recruter et former l'équipe d'audit interne
- 1.4 Diffuser les objectifs du plan auprès de tout le personnel
- 1.5 Diffuser les objectifs du plan aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement

	YEAR 1				YEAR 2				YEAR 3			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Step 1 Build Team												
1.1 Appoint Project Leader												
1.2 Develop Work Plan												
1.3 Recruit and Train IAT												
1.4 Communicate Project objectives to all staff												
1.4 Communicate Project objectives to supply chain partners												

Etape n°2 Le programme de communication

- 2.1 Recenser les principales parties prenantes au projet
- 2.2 Engager le dialogue avec les parties prenantes : informer/ écouter
- 2.3 Adresser aux parties prenantes le plan d'action
- 2.4 Envoyer des rapports d'avancement du projet

	YEAR 1												YEAR 2				YEAR 3			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4				
Step 2 Communications Program																				
2.1 Identify key project stakeholders																				
2.2 Open dialogue with stakeholders: inform/listen																				
2.3 Send stakeholders Work Plan																				
2.4 Send project progress reports																				

Etape n°3 Les bases de la chaîne d'approvisionnement

- 3.1 Evaluer la structure de base de la chaîne d'approvisionnement
- 3.2 Evaluer la qualité de la chaîne d'approvisionnement
- 3.3 Evaluer l'échelle de la chaîne d'approvisionnement
- 3.4 Engager de larges consultations avec toutes les parties prenantes et des experts

	YEAR 1												YEAR 2				YEAR 3			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4				
Step 3 Baseline Supply Chain																				
3.1 Determine supply chain structure																				
3.2 Determine supply chain quality																				
3.3 Determine supply chain scale																				
3.4 Consult broadly with all stakeholders/experts																				

Etape n°4 La politique du bois

- 4.1 Le projet de politique du bois
- 4.2 De larges consultations
- 4.3 Arrêter la politique
- 4.4 Faire bien connaître la politique auprès du personnel et des partenaires de la chaîne d'approvisionnement

	YEAR 1												YEAR 2				YEAR 3			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4				
Step 4 Wood Policy																				
4.1 Draft Wood Policy																				
4.2 Consult broadly																				
4.3 Finalise the Policy																				
4.4 Raise awareness of the Policy amongst staff, supply chain partners																				

Etape n°5 Agir

- 5.1 Un programme d'achat de bois ciblé
 - 5.1.1 Recenser les unités de gestion forestières qui répondent aux spécifications de votre politique du bois
 - 5.1.2 Prendre toutes dispositions pour que votre bois soit exclusivement acheté dans ces forêts
- 5.2 Les systèmes de chaîne de contrôle
 - 5.2.1 Mettre en place un système de chaîne de contrôle dans vos propres installations de transformation
 - 5.2.2 Mettre en place et surveiller la chaîne de contrôle dans les installations de vos partenaires
 - 5.2.3 Elaborer un programme en coopération avec les unités de gestion forestières
 - 5.2.4 Programme du comité d'audit interne pour évaluer les progrès
- 5.3 Contrôle de l'origine du bois
 - 5.3.1 Habituer les partenaires de la chaîne d'approvisionnement aux documents requis
 - 5.3.2 Vérifier l'ensemble des documents fournis pour la totalité du bois utilisé
 - 5.3.3 Surveiller et vérifier sur le terrain
- 5.4 Vérification par un tiers indépendant
 - 5.4.1 Vérification par un tiers indépendant des installations de l'entreprise
 - 5.4.2 Vérification par un tiers indépendant des installations de partenaires de la chaîne d'approvisionnement
- 5.5 Rapport sur l'état d'avancement

Step 5	Take Action																			
5.1	Targeted Wood Procurement program																			
5.1.1	Identify FMUs that meet Wood Policy specifications																			
5.1.2	Organise for your wood to be procured only from these FMUs																			
5.2	COC Systems																			
5.2.1	Implement COC in your own processing facilities																			
5.2.2	Implement/monitor COC in your supply chain partners' facilities																			
5.2.3	Develop a program with FMUs																			
5.2.4	IAT Monitoring program to check progress																			
5.3	Wood Origin Control																			
5.3.1	Educate supply chain partners on correct documents																			
5.3.2	Compile document sets for all wood used																			
5.3.3	Monitor and spot check																			
5.4	Third Party Audit																			
5.4.1	Third party audit own processing facilities																			
5.4.2	Third party audit supply chain partner facilities																			
5.5	Report Progress																			

Etape n°6 Atteindre les objectifs

- 6.1 Le bois illicite et autre bois indésirable exclu de la chaîne d'approvisionnement
- 6.2 Les retombées commerciales
- 6.3 Le suivi et la surveillance des systèmes mis en place
- 6.4 La révision et la mise à jour de la politique du bois

Step 6	Achieve Targets																			
6.1	Illegal and other unwanted wood excluded from supply chain																			
6.2	Market Achievements																			
6.3	Review systems implementation/monitor																			
6.4	Revise/Update Wood Policy																			

Aide extérieure à votre disposition

Vous trouverez ci-dessous une liste des organisations qui peuvent vous aider à atteindre vos objectifs.

Le Tropical Forest Trust www.tropicalforesttrust.com

Le Forest Stewardship Council (FSC) www.fscoax.org

Organismes de certification accrédités FSC :

BM Trada (UK) www.bmtrada.com

Eurocertifor www.eurocertifor.com

GFA Terra Systems (Allemagne) www.gfa-certification.de/english

ICILA (Italie) www.icila.org

Institut für Markökologie IMO www.imo.ch

Rainforest Alliance Smartwood www.smartwood.org

Scientific Certification Systems www.scs1.com/forestry.shtml

SGS Forestry Qualifor www.qualifor.com

Silva Forest Foundation (Canada) www.silvafor.org

SKAL (Pays-Bas) www.skal.com

Soil Association (UK) www.soilassociation.org

South African Board of Standards www.sabs.co.za

Finnish Forest Certification System www.ffcs-finland.org/eng/index.htm

Lembaga Ekolabel Indonesia www.lei.or.id

Pan European Forest Certification Council (PEFC) www.pefc.org/

Sustainable Forestry Initiative (SFI) (US) goodforests.com/

Les ONG:

Amnesty International www.amnesty.org

Burma Action Group www.burmacampaign.org.uk

Dogwood Alliance (US) www.dogwoodalliance.org

Down to Earth: international campaign for ecological justice in Indonesia <http://dte.gn.apc.org/>

FERN www.fern.org

Forest Peoples Programme www.forestpeoples.org

Forest Watch www.globalforestwatch.org/english/index.htm

Forests.org <http://forests.org/links/>

Friends of the Earth International www.foei.org

Global Forest Watch www.globalforestwatch.org

Global Witness (UK) www.globalwitness.org

Greenpeace www.greenpeace.org

Human Rights Watch www.hrw.org

International Alliance of Tribal and Indigenous Peoples of the Tropical Forests <http://iaip.gn.apc.org/>

IUCN www.iucn.org

Just World Trading www.oneworld.org

National Wildlife Federation www.nwf.org

Nepenthes (Denmark) www.nepenthes.dk

Rainforest Action Network (US) www.ran.org

Rainforest Foundation www.rainforestfoundation.org/

RobinWood (Germany) www.robinwood.de

Swedish Society for Nature Conservation (SNF) www.snf.se/english.cfm

Taiga Rescue Network www.taigarecue.org

Walhi (Indonesia) www.walhi.or.id

World Rainforest Movement

Priopose de nombreux liens vers des ONG dans le monde entier ainsi que des sites intergouvernementaux

www.wrm.org.uy

World Resources Institute www.wri.org/wri

WWF International

Pour toutes les adresses Internet du WWF www.wwf.org

(WWF Allemagne dispose d'une base de données des forêts certifiées FSC dans le monde)

Information sur les forêts sur www.panda.org/forests4life

Aide extérieure à votre disposition suite

Organisations professionnelles :

Vous trouverez une liste complète des organisations professionnelles et des initiatives de commerce équitable et durable sur www.efi.fi/cis/english/links.phtml#trade

Certified Forest Products Council (US) www.certifiedwood.org/

Global Forest and Trade Network (GFTN) www.panda.org/forestandtrade

Timber Trade Federation (UK) www.ttf.co.uk

Cabinets internationaux de conseil :

Il existe un grand nombre de cabinets de conseil qui sont spécialisés dans la certification, le négoce du bois, la chaîne de certification et autres questions connexes. La liste ci-dessous ne prétend pas être exhaustive et ne donne que les cabinets internationaux les plus réputés. Il y a également de nombreux cabinets locaux et le mieux est de prendre l'avis de d'autres parties prenantes et de collègues pour savoir qui travaille dans les pays d'origine de votre bois.

ERM www.erm.com

FORM Ecology Consultants www.forminternational.nl

GFA Terra Systems GmbH www.gfa-group.de

H.A. Simons www.simonsinternational.com

Inter Cooperation www.intercooperation.ch

Jaakko Poyry www.poyry.com

LTS International www.ltsi.co.uk

NEPCon www.nepcon.dk

Pira International www.pira.co.uk

ProForest www.ProForest.net

URS Forestry www.urs.com.au/spec/aust_bus-forest1.asp

Divers :

Commonwealth Forestry Association www.cfa-international.org/

Convention on International Trade in Endangered Species (Cites) www.cites.org

Directory of Forest Products, Wood Science & Marketing www.forestdirectory.com

FAO – Forestry www.fao.org/forestry

Forest World www.forestworld.com/welcome.cfm

Forestry.com www.forestry.com/cgi-bin/theforum/dcboard.cgi

International Tropical Timber Organisation (ITTO) www.itto.or.jp/Index.html

The European Forest Resource Database – Certification Information Service www.efi.fi

UN/ECE Timber Committee www.unece.org/trade/timber/Welcome.html

Woodworking International www.harnisch.com

World Forest Institute www.worldforestry.org

« *Le Blokker Group, en tant que revendeur de meubles de jardin en bois, considère que 'A bon bois bon commerce' est un outil précieux. Nous recommandons instamment à tous nos fournisseurs de mobilier de jardin en bois de suivre ses prescriptions et de nous aider à nous assurer que le mobilier de jardin en bois que nous vendons est fait avec du bois légal et issu de plus en plus de forêts certifiées par le FSC* ».

René Dijkman,
Responsable des achats, Tuincentrum Overvecht

« *Chez Robert Dyas nous avons travaillé avec notre fournisseur de bois dur pour nos meubles de jardin afin d'éviter que tout bois illégal ou par ailleurs indésirable n'entre dans notre chaîne d'approvisionnement. 'A bon bois bon commerce' donne des principes directeurs concrets et clairs pour vous aider à 'nettoyer' votre chaîne d'approvisionnement – et j'en recommande la lecture aux autres détaillants et à leurs fournisseurs* ».

Brent Wilkinson
Directeur, Robert Dyas

« *Cette brochure va aider énormément les détaillants aussi bien que les fabricants et les exploitants forestiers. Nous avons tous besoin d'aide pour intégrer à la fois les problèmes et leurs solutions – et le TFT offre les deux. Lisez cette brochure et améliorez pour de bon votre approvisionnement en bon bois.* »

Rob Cissell
Directeur commercial, B&Q UK

Lier commerce et bonne gestion forestière

Tropical Forest Trust
Siège mondial de l'IUCN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
T: +41 (0) 22 999 00 00
F: +41 (0) 22 999 00 02
E: b.roberts@tropicalforesttrust.com
W: www.tropicalforesttrust.com

Le Tropical Forest Trust s'efforce de transformer le négoce international du bois tropical et produits dérivés en un élément de conservation forestière et de développement durable, équitable et économique à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement. Nous essayons d'élargir les zones de forêt naturelle qui sont certifiées en toute indépendance par le système FSC pour nous assurer que la gestion forestière profite aux populations, à l'environnement et reste économiquement viable.

A bon bois bon commerce
Publié par le Tropical Forest Trust Ltd.
Enregistré sous le No.3842323
Rédigé par Scott Poynton
Photographies de © Edward Parker www.edwardparker.org.uk
Conception et illustrations réalisées par Ned Jolliffe

Tous nos remerciements au Programme de politique de gestion du secteur forestier de la Banque mondiale pour son soutien financier et les commentaires donnés pendant la rédaction de ce guide. Les résultats, interprétations, opinions et conclusions exprimées dans ce guide n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient en aucun cas être attribués à la Banque mondiale, ses organisations membres ou aux membres du Conseil des Directeurs exécutifs des gouvernements qui y sont représentés.

www.tropicalforesttrust.com